

La Presse

cyberpresse.ca

Canadien-Hurricanes: les forces en présence

Cahier Sports, pages 10 et 11

Ron Francis

Doug Gilmour

MONTRÉAL | VENDREDI 3 MAI 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 118^e ANNÉE > NO 190 > 70 PAGES > 6 CAHIERS | 65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢

ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Québec part à la chasse aux fraudeurs

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Le gouvernement Landry va tenter de mettre la main au collet d'environ 100 000 contribuables qui, chaque année, fraudent le ministère du Revenu, en évitant de payer leur cotisation d'assurance-médicaments.

Cette mesure qui permettra à Québec de récupérer 35 millions par année fait partie d'une série d'ajustements destinés à résoudre les déficits chroniques du régime d'assurance-médicaments. Les décisions prises seront annoncées la semaine prochaine par le ministre de la Santé, François Legault, a appris *La Presse*.

Parmi les ajustements qui permettront d'aller chercher 75 millions de plus auprès de 1,4 million de cotisants, le plafond des primes qui avait augmenté en flèche depuis trois ans subira une autre hausse, passant de 385 à 422 \$ par année. La coassurance passe de 25 % actuellement à 27,4 %. La franchise mensuelle passera de 8,33 à 9,13 \$, et le plafond annuel, au-delà duquel un assuré n'a plus à payer pour ses prescriptions, passera de 750 à 822 \$, en vertu de la décision prise cette semaine par le Conseil des ministres.

Comme l'avait indiqué *La Presse* cette semaine, Québec a relégué aux oubliettes le rapport de l'économiste Claude Montmarquette qui, mandaté par Pauline Marois, avait à la tête d'un comité, passé toute l'année dernière à se pencher sur les modifications à apporter au régime lourdement déficitaire. À la fin du mois de mars, le président du Conseil du Trésor, Joseph Facal, avait soutenu que « si rien n'était fait » le régime d'assurance instauré en 1996 allait coûter 400 millions de plus en 2002-2003 que l'année précédente. Croissant de 16 % par année, les coûts du régime d'assurance-médicaments représentent 3 % de toutes les dépenses de programmes du gouvernement, a précisé cette semaine le ministre Facal. De plus, la seule croissance risquait d'accaparer le tiers de la marge de manoeuvre financière du gouvernement.

Voir FRAUDEURS en A2

ARAFAT RECOUVRE LA LIBERTÉ



PHOTO AP

Fatigué mais souriant, le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, est sorti en vainqueur hier de son quartier général de Ramallah où il était assiégé par les troupes israéliennes depuis le 29 mars. Arafat a été acclamé par une centaine de ses sympathisants. La levée du siège israélien a été rendue possible grâce à une proposition des États-Unis acceptée par Israéliens et Palestiniens, prévoyant le transfert, sous supervision américano-britannique, de six Palestiniens recherchés par Israël pour l'assassinat d'un ministre israélien et présents dans le QG. À lire en page A8.

Tremblay agit comme fiduciaire sans le déclarer

ÉRIC TROTTIER

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a omis d'indiquer qu'il était fiduciaire d'un portefeuille de près de 20 millions de dollars, dans la déclaration d'intérêts pécuniaires qu'il a déposée au mois de janvier dernier, a appris *La Presse*.

La loi est formelle: une telle omission pourrait entraîner la destitution du maire, si une plainte était déposée devant les tribunaux et qu'un juge la recevait.

« Absolument que nous allons porter plainte, a déclaré le chef de l'opposition, Pierre Bourque, en apprenant la nouvelle, hier soir. En ne déclarant pas sa participation dans cette fiducie, il a enfreint la loi qui ordonne que l'on divulgue tous nos avoirs, sans exception. Nous ne laisserons pas passer cet autre accroc aux lois. »

Interrogé par *La Presse*, le maire Tremblay s'est défendu en soutenant que la fiducie Angers avec laquelle il est associé n'avait pas de contrat avec la Ville: « Ce qu'on doit déclarer dans la déclaration d'intérêts pécuniaires, c'est toute activité dans des entreprises susceptibles d'avoir un contrat avec la Ville, ce qui n'est pas le cas ici, a-t-il dit. Je suis un fiduciaire, j'aide une famille qui a vendu ses actifs. C'est tout. »

L'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités oblige tous les élus municipaux à remettre une déclaration d'intérêts pécuniaires à la suite de leur élection. Ils doivent la renouveler tous les ans jusqu'à la fin de leur mandat. Selon le ministère des Affaires municipales, cette déclaration permet d'éviter toute situation potentielle de conflit d'intérêts.

Voir TREMBLAY en A2

Le responsable de la démocratie lance le débat sur les crucifix à l'hôtel de ville

MARIE-CLAUDE GIRARD

LE CONSEILLER Marvin Rotrand veut retirer les crucifix des murs de la salle du conseil municipal et du comité exécutif de la Ville de Montréal, une idée qui risque de susciter des débats animés au sein de l'équipe du maire Gérald Tremblay.

Le responsable de la démocratie au sein de l'administration Tremblay invite les citoyens à

participer à un débat sur les crucifix au cours de la première réunion publique de la commission de la présidence, le 14 mai. « Nous sommes dans une société laïque, faite de gens de toutes sortes d'appartenance religieuse ou de gens qui ne croient pas. Je ne veux surtout pas choquer les croyants, mais je pense qu'il est temps de séparer l'Église de l'administration municipale en retirant les deux crucifix de l'hôtel de ville. »

La défunte Communauté urbaine de Montréal, où siégeaient bon nombre des élus actuels, a refusé il y a deux ans de se conformer à une décision de la Commission des droits de la personne, jugeant que la prière en début de conseil violait la liberté de culte et de conscience inscrite dans la Charte des droits et libertés.

Voir CRUCIFIX en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C9	Loteries	A2, A5
- télévision	C4	Monde	A8
Bandes dessinées	B6	Mots croisés	B6, S14
Bridge	E7	Mot mystère	B6
Décès	E7	Petites annonces	E4
Éditorial	A10	- immobilier	E4, E5
Êtes-vous observateur?	E4	- marchandises	E5
Feuilleton	B6	- emploi	E5
Forum	A9, A11	- automobile	E6, E8
Horoscope	E6	- affaires	D2
<i>La Presse Affaires</i>		Politique	A5, A6

MÉTÉO Voir S20
Nuageux
Maximum 8 > minimum 3



Le Pen fait une croix sur le second tour

Changement de décor. Avant même le second tour de dimanche, Le Pen est soudain revenu à sa vraie nature: celle d'un tribun d'extrême droite tellement outrancier que même les autres leaders extrémistes européens, à commencer par l'Autrichien Jorg Haider, se démarquent de lui ou le dénoncent comme « fasciste » et « raciste »!

Jean-Marie Le Pen est-il un homme qui calcule parfaitement ses coups, ou bien se contente-t-il de suivre son instinct, selon la situation qui se présente?

On peut penser, avec son ancien conseiller en communication, Lorrain de Saint-Affrique, devenu entre-temps un dénonciateur du Front national, que Le Pen est un politicien passé maître dans l'art de la comédie et de la provocation cal-

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
collaboration spéciale
LA PRESSE À PARIS

culée. « Lorsque le Pen, en 1990, avait sorti sa petite phrase sur Durafour-crématoire, ce n'était pas du tout une gaffe ou un dérapage, explique Saint-Affrique: il avait testé ce jeu de mots sur son entourage depuis au moins trois mois. » Aucun stratège n'est infaillible et, comme le dit le politologue Jean Milza, « il ne faut pas diaboliser Le Pen à outrance et lui prêter un gé-

nie tactique extraordinaire: il y a de l'improvisation également chez lui ». Il n'en reste pas moins qu'on sent un virage. Le ton « modéré » qu'il avait adopté depuis quelques semaines et qu'il maniait, il faut dire, avec un grand talent de comédien, a soudain disparu, et le tribun vociférant de l'extrême droite a fait sa réapparition.

Lors de son discours-fleuve du 1^{er} mai — qui était en grande partie écrit à l'avance, contrairement à l'habitude —, Le Pen, tout en poussant l'audace jusqu'à appeler ouvertement les électeurs de gauche à voter contre Chirac, et pour lui-même, s'est lancé dans une série d'imprécations et d'injures tout à fait spectaculaires.

Voir LE PEN en A4

Une taxe de 2 milliards

La Commission du commerce international a confirmé hier l'imposition de droits de douane antidumping de 27,2 % sur les importations de bois d'oeuvre aux États-Unis. La facture pour toute l'industrie pourrait s'élever à plus de 2 milliards par année, compte tenu de l'importance de ce commerce dont dépendent des milliers d'emplois, notamment au Québec et en Colombie-Britannique. Ottawa a déjà porté le différend devant les instances d'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce et l'ALENA.

Voir nos informations en D1, *La Presse Affaires*

DÉCAPOT. 2 places, A1, exc. état, à vendre pcq bedon de ma blonde de + en + gros.



LA PARUTION SUR ÇAPRESSE.CA EST INCLUSE DANS LE PRIX
LES PETITES ANNONCES 987-VENDU

1 > DEMAIN DANS LA PRESSE



Trop tard pour faire des bébés?

Mesdames, gare à vous. De plus en plus nombreuses à foncer à 100 à l'heure, les yeux rivés sur vos carrières, vous risquez, au rythme de ces 60 heures par semaine, déjeuners d'affaires et horaires exponentiels, de vous faire dépasser bien vite. Dépasser par la plus triviale des réalités: malgré tous les progrès de la science, les années ont passé, votre horloge biologique a sonné et vous l'avez ignorée. Serait-il trop tard pour faire des bébés?

À lire demain dans le cahier Actuel

2 > AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Venez clavarder avec le pianiste Alain Lefèvre à 15 h.
cyberpresse.ca/clavardage

> Notre section spéciale sur les séries éliminatoires
cyberpresse.ca/serieslnh

> Tous nos chroniqueurs
cyberpresse.ca/chroniqueurs

POUR NOUS JOINDRE

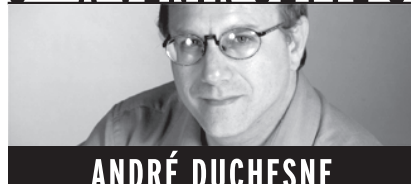
La Presse / cyberpresse.ca, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (OC) H2Y 1K9



	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	COURRIEL	HEURES D'OUVERTURE
RÉDACTION		(514) 285-6808	redaction@lapresse.ca commentaires@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 15 à minuit Sam: 10 h à minuit Dim: 10 h à minuit
Actuel	(514) 285-7070	(514) 285-6808	actuel@lapresse.ca	
Arts et Spectacles		(514) 285-4814	arts@lapresse.ca	
Économie		(514) 285-4809	economie@lapresse.ca	
Montréal Plus		(514) 285-6808	montrealplus@lapresse.ca	
Sports		(514) 350-4854	sports@lapresse.ca	
Éditorial, Forum	(514) 285-7027	(514) 285-4816	forum@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
CYBERPRESSE	(514) 285-7070	(514) 285-7123	commentaires@cyberpresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h à 2 h Samedi et dimanche: 7 h à 2 h
ABONNEMENT	(514) 285-6911 / 1-800-361-7453	(514) 285-7039	abonnement@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30 Sam: 7 h à midi / Dim: 7 h à 11 h
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363 / 1-866-987-8363	(514) 848-6287	petitesannonces@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30
PAGES ANNIVERSAIRES / ARCHIVES PHOTO	(514) 285-7364	(514) 285-6988	archives@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
PUBLICITÉ				
Décès et remerciements	(514) 285-6816	(514) 350-4875	deces@lapresse.ca	Lundi au jeudi: 8 h 30 à 21 h Vendredi: 8 h 30 à 20 h 30 Samedi et dimanche: 14 h à 18 h
Carrières et professions	(514) 285-7320	(514) 499-2053	carrieres@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
National et voilà!	(514) 285-7306	(514) 845-8129	-	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
Vente au détail	(514) 285-6931	(514) 845-5830	-	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. Envois de publication canadienne Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518

3 > À VENIR CETTE SEMAINE



> Murdochville

La Presse se rend en Gaspésie où la population vit un autre coup dur. À lire demain dans le cahier Plus.



> Lynda Lemay

Une rencontre avec la chanteuse à l'occasion de la sortie de son album. Demain dans Arts et Spectacles.



> Vers la Coupe Stanley

Notre chroniqueur invité commente le premier match Canadien-Hurricanes, demain dans le cahier Sports.

LOTERIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres: 1-2-6 > À quatre chiffres: 9-2-6-8

SUITES DE LA UNE

FRAUDEURS

Suite de la page A1

Québec va éponger la moitié de ces 400 millions. L'industrie pharmaceutique a convenu avec M. Legault d'une revue de l'utilisation des médicaments qui devrait réduire de 90 millions la facture totale de 1,4 milliard payée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Québec a à l'oeil notamment les prescriptions coûteuses de pompes buccales contre l'asthme ou d'anti-inflammatoires. Si les compagnies pharmaceutiques ne s'auto-disciplinent pas, ces produits chers se retrouveront sur la liste de « médicaments d'exception » moins facilement prescriptibles, indique-t-on.

Au lieu de chambarder le régime comme le préconisait le rapport Montmarquette, le ministre Legault a préféré y aller d'une série d'ajustements moins considérables, pour que

les barèmes du régime soient désormais arriérés à la croissance des coûts, qui est d'environ de 15 % par année.

Mais pour la première fois, devant le panier sans fond, Québec fait des gestes pour contrecarrer la fraude. Environ 35 millions chaque année échappent au gouvernement parce que les contribuables, lorsqu'ils remplissent leur déclaration de revenus, omettent de s'inscrire comme cotisant au régime public d'assurance.

La loi exige qu'un salarié soit assuré, en vertu d'un privé ou public. Les contribuables qui ont une assurance privée, ou collective avec leur employeur, ne doivent pas s'inscrire au régime public. Toutefois, environ 100 000 contribuables qui n'ont pas d'assurance privée, ne s'inscrivent pas non

plus, révèlent les vérifications faites pour un comité formé de fonctionnaires des Finances, du Trésor et de la Santé, et mandaté pour suggérer des solutions aux déficits du régime.

Pour récupérer ces 35 millions, Québec injectera un million supplémentaire dans les budgets de Revenu Québec, ce qui permettra d'accroître le nombre de vérificateurs et de rendre étanche cette passoire.

Ajustements

Avec les ajustements proposés, un assuré au régime public paiera désormais au maximum 1244 \$ pour ses médicaments contre 1135 \$ cette année. Le ministre Legault s'est déjà engagé à déposer un projet avant le 8 mai, date ultime où le gouvernement peut

avoir l'assurance d'une adoption avant l'ajournement de l'Assemblée nationale pour l'été. Les mesures devraient s'appliquer dès juillet, mais la hausse du niveau des cotisations ne se fera sentir qu'au moment de remplir la déclaration de revenus au printemps 2003.

Avec ses orientations, le ministre Legault met de côté les recommandations du comité Montmarquette qui préconisait une abolition pure et simple de la franchise mensuelle, car certains assurés pouvaient se faire prescrire deux fois le même mois et donc ne payer la franchise qu'un mois sur deux. Pour abolir cette franchise, le comité préconisait une augmentation draconienne de la coassurance, qui passait de 25 à 40 %.

TREMBLAY

Suite de la page A1

Les élus doivent y inscrire tous leurs actifs, immobiliers ou autres, ainsi que toute participation au conseil d'administration d'une entreprise ou « les emplois et les postes d'administrateur » que l'élu continue à occuper.

Dans sa déclaration signée le 18 décembre dernier, Gerald Tremblay affirme qu'il administre 10 entreprises — qu'il a quittées depuis —, mais il a omis d'indiquer qu'il était fiduciaire de la fiducie Angers.

Or, l'article 303 de la loi prévoit une seule sanction en cas de déclaration fautive ou incomplète: une déclaration d'incapacité qui peut durer jusqu'à cinq ans.

La fiducie Angers a été créée il y a une dizaine d'années à la suite du décès du propriétaire de la société de biopharmacologie Rougier, Guy Angers. Gerald Tremblay a alors été chargé d'administrer les biens de la succession de M. Angers. Rougier et ses filiales ont été vendues et, depuis, le fiduciaire voit à la bonne gestion du portefeuille évalué à près de 20 millions. La famille se trouve fort satisfaite des services rendus par le maire; six de ses membres ont même versé 5000 \$ à sa caisse électorale, l'an dernier.

Le poste de fiduciaire que M. Tremblay occupe est l'équivalent

d'un « administrateur » d'entreprise: il ne gère pas quotidiennement les actifs, mais veille au grain, en participant à des réunions occasionnelles avec les gestionnaires et les bénéficiaires de la fiducie. Comme n'importe quel « emploi », le fiduciaire est aussi payé par la fiducie. Gerald Tremblay le confirme: « Ça rapporte un peu d'argent », a-t-il dit en refusant de préciser combien.

Se défendant d'avoir commis quelque irrégularité que ce soit, M. Tremblay dit que cette activité lui prend « peu de temps », puisque la gestion réelle du portefeuille est faite par un courtier en valeurs mo-

bilières. Il répète qu'il n'avait pas à l'ajouter dans sa déclaration du 18 décembre: « Je ne pense pas que j'ai à dévoiler des activités qui n'ont aucun rapport avec la fonction que j'occupe, sans quoi il faudrait aussi dire que je suis fiduciaire de mes neveux et de mon beau-père qui est décédé », explique le maire.

Jusqu'à maintenant, les tribunaux n'ont pas lésiné avec ce genre de cause. À Saint-Eugène d'Argenteau, en 1996, un juge a destitué un conseiller qui avait omis, dans sa déclaration d'intérêts, certains de ses immeubles situés non pas dans le village, mais dans la municipa-

lité régionale de comté. Le juge avait conclu que le défendeur aurait dû savoir que sa déclaration contenait des informations fausses, « peu importe qu'il n'ait pas été en conflit d'intérêts », rappelle le Barreau dans une recension des causes de ce genre.

À Hull, la même année, un conseiller a lui aussi été déclaré inhabile à siéger, à la suite d'une omission dans sa déclaration au sujet d'une station-service appartenant à sa femme. La Ville avait payé au garage des factures de carburant de moins de 500 \$. Le juge a quand même destitué le conseiller.

CRUCIFIX

Suite de la page A1

Plusieurs maires de banlieue avaient alors voté pour le maintien de la prière, dont Georges Bossé, de Verdun, et Peter Yeomans, de Dorval. Les élus montréalais étaient plus divisés. Le conseiller Rotrand affichait ses couleurs pour une formule laïque.

La Commission a tenté de poursuivre la CUM, qui a contesté en retour sa compétence. L'affaire est finalement morte « au feuillet », avec la disparition de la CUM.

L'administration de Jean Doré avait entrepris en 1987 la laïcisation de la Ville de Montréal. Il avait aboli la prière pour la remplacer par un moment de recueillement au début des assemblées du conseil municipal. On devait enlever le crucifix après des travaux de rénovation. Mais la réforme s'est arrêtée là. « Depuis, plus personne n'a reparlé de ce dossier », note Marvin Rotrand.

Il croit que la création de la nouvelle ville est l'occasion idéale pour terminer la laïcisation de l'hôtel de ville. La commission de la présidence doit se pencher sur l'amélioration de la participation publique au conseil, l'accessibilité à l'hôtel de ville et l'aménagement des lieux. M. Rotrand ajoutera un sujet à la rencontre « en son nom personnel ».

« Il me semble paradoxal qu'un État laïque affiche dans des lieux qui sont appelés à devenir de plus en

plus fréquentés par toute la population de l'île de Montréal un symbole appartenant à la foi catholique. » Il espère que le débat se déroulera en toute sérénité « et en respectant les croyances de chacun ».

Interrogé à ce sujet hier, le maire de Montréal, Gerald Tremblay, n'a pas voulu se prononcer. Il s'en remet aux recommandations de la commission que présidera M. Rotrand. « Ce qui est important, c'est ce qui va se discuter à cette commission-là. »

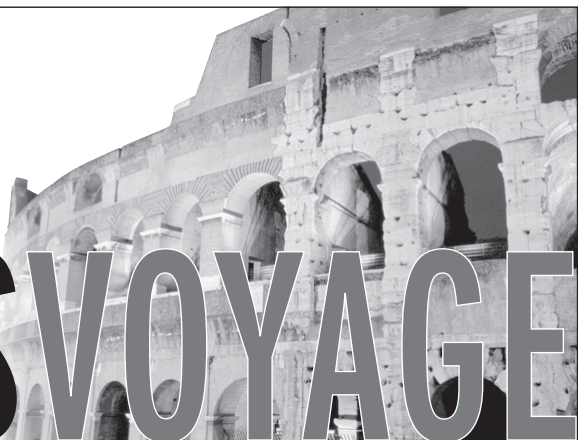
Le conseil municipal d'Outremont a connu les mêmes débats que la CUM à propos de la prière au conseil. En 1993, Daniel Baril, du Mouvement laïque québécois, avait déposé une plainte contre Outremont. Comme la CUM, le conseil municipal a refusé de se conformer à la décision de la Commission des droits de la personne.

À l'Assemblée nationale, un crucifix se trouve toujours accroché au Salon bleu. Mais la prière a été remplacée par un moment de recueillement en 1976, à l'initiative du président d'alors de l'Assemblée nationale, Clément Richard. Le règlement existait déjà, mais n'avait pas été mis en application, indiquait-il à La Presse en février dernier, en racontant à quel point le nouveau règlement avait déclenché des discussions passionnées parmi les députés.

EN VOYAGE AVEC NOUS

Les mercredis et samedis dans **La Presse**

VACANCES VOYAGE



BVLGARI

Le pendentif Tondo Sole

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978
2020 rue de la Montagne, Montréal • (514)845-4651

ACTUALITÉS

Québec investit 450 millions dans l'éducation aux adultes

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec injecte 450 millions sur cinq ans dans un plan d'action visant à soutenir sa politique dévoilée hier en matière d'éducation des adultes et de formation continue.

Cette politique gouvernementale attendue depuis plusieurs années repose principalement sur une concertation entre les milieux de l'emploi et de l'éducation. Accompagné du premier ministre Bernard Landry, le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, et la ministre déléguée à l'Emploi, Agnès Maltais, étaient présents hier pour en faire l'annonce.

Cette politique gouvernementale et le plan d'action qui l'accompagne s'appuient sur le principe que les gens apprennent tout au long

de leur vie, a expliqué le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard. « Il s'agit de la dernière pierre, et non la moindre, que nous posons sur la réforme de l'éducation amorcée par notre gouvernement il y a sept ans. (...) Cette politique et ce plan d'action apportent des réponses à la fois réalistes et ambitieuses à des attentes exprimées depuis plusieurs années. »

Le plan d'action repose sur trois volets. Québec veut faire passer de 230 000 à 264 000 le nombre de personnes inscrites à des activités de formation de base. Cet objectif est d'autant plus important pour le gouvernement qu'actuellement 1,5 million de Québécois de 15 à 64 ans ne possèdent pas de diplôme et n'ont pas terminé leur secondaire.

La formation continue en emploi est aussi l'un des points forts du

plan dévoilé hier et le gouvernement souhaite renforcer la loi dite « du 1 % ». Les petites et moyennes entreprises sont principalement visées afin qu'un plus grand nombre d'entre elles investissent 1 % de leur masse salariale dans la formation de leurs employés.

De nouveaux mécanismes seront également mis en place pour favoriser une meilleure reconnaissance des acquis et des connaissances des travailleurs qui se perfectionnent tout au long de leur carrière sans que cela soit jamais reconnu. Emploi-Québec aura ainsi un mécanisme reposant sur la reconnaissance professionnelle, en favorisant par exemple l'apprentissage et le compagnonnage.

« Le gouvernement du Québec a compris l'importance d'une politique ancrée à la fois dans les forces

vives de l'éducation et dans la réalité du marché de l'emploi », a souligné le ministre déléguée à l'Emploi, Agnès Maltais.

Cette politique de formation continue « regorge de vœux pieux, mais de mesures concrètes timides », a de son côté commenté l'opposition officielle, tandis que l'ensemble des intervenants semblaient satisfaits.

« Cette politique s'appuie sur la concertation et la mobilisation de tous ceux qui reconnaissent aujourd'hui la primauté de l'apprentissage tout au long de la vie », a salué la présidente de la Commission des partenaires du marché du travail, Léa Cousineau.

Autant la Fédération des travailleurs du Québec que la Centrale des syndicats démocratiques et la Centrale des syndicats du Québec ont applaudi les mesures annon-

cées. « C'est intéressant parce qu'on parle beaucoup de formation de base et de la place de l'éducation des adultes qui s'ajoute. La question de l'analphabétisme est aussi posée en terme de solutions et d'investissement », a lancé la présidente de la CSQ, Monique Richard, en prévenant toutefois que le syndicat compte s'assurer que le milieu de l'éducation joue un rôle prépondérant dans la formation.

« C'est une très bonne nouvelle. Il y a enfin quelque chose qui se passe pour l'éducation des adultes au Québec alors que nous étions en retard depuis longtemps », a commenté Martin Simard, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, se réjouissant de constater que Québec entend mieux encadrer les formations de courte durée pour les adultes au collégial.

Blitz de négociation à Radio-Canada

La direction s'impose une obligation de résultat

LOUISE LEDUC

UN BLITZ DE NÉGOCIATION de cinq jours s'amorcera mardi entre le syndicat et la direction de Radio-Canada dans l'espoir d'en arriver à un règlement le 15 mai.

Se soumettant pour la première fois depuis le début du lock-out aux questions des journalistes, de hauts dirigeants de Radio-Canada ont insisté sur leur volonté et sur l'urgence de mettre fin au conflit de travail. « Nous nous sommes fixé une obligation de résultat dans le temps, ce que l'on n'avait pas fait jusqu'à maintenant », a dit Michèle Fortin, vice-présidente principale, télévision française.

Par son ton très posé, la conférence téléphonique tranchait nettement des communications patronales (épistolaires ou autres) des dernières semaines. Trêve d'enfantillages et de prises de bec sur des virgules : négociations, semblent maintenant dire en choeur les deux parties, qui se sont d'ailleurs entendues hier sur le retrait de leurs plaintes « pour négociation de mauvaise foi » déposées en décembre au Conseil canadien de relations industrielles.

« L'énergie que nous aurions dû consacrer à la préparation des audiences et aux audiences mêmes nous apparaissait contre-productive », a expliqué Sylvain Lafrance, vice-président, radio française et nouveaux médias.

Tous les espoirs reposent donc maintenant sur ce blitz de cinq jours (auquel consent le syndicat) qui serait suivi de deux jours de réflexion du côté syndical et d'un vote en assemblée générale.

Pas question cependant de lever le lock-out. « Il est difficile, au coeur d'un conflit de travail, de rentrer et de faire comme si de rien n'était. Pour mettre fin à un conflit, il faut au minimum s'entendre sur un protocole de retour au travail et idéalement sur le fond de l'affaire », a dit M. Lafrance.

Mais où en est-on ? Avant toute chose, Michèle Fortin a insisté sur le fait que la direction s'engageait fermement à lutter contre toute injustice entre les secteurs anglophone et francophone et à toute iniquité entre les employés et les employées de Radio-Canada.

Faisant allusion à la création d'un comité qui étudierait pendant toute l'année les salaires des unes et des autres, Michèle Fortin a souligné que la direction respecterait ses conclusions et redresserait la barre au besoin.

Le syndicat a par ailleurs été saisi d'une offre « d'harmonisation » des conventions entre francophones et anglophones et serait en train de l'étudier.

Quant à la précarité, enjeu central de cette crise, M^{me} Fortin n'a pas voulu s'avancer, disant que les négociateurs étaient en train d'aborder ces questions. Idem pour le lourd système de primes qui rend caduque l'échelle salariale.

La direction comprend-elle que ce conflit trouve sa source dans des années de relations humaines très peu constructives ? « Les deux parties devront tirer des leçons de ce conflit quand il sera réglé. On entend ce qui se dit », a dit M. Lafrance.

Et M^{me} Fortin d'enchaîner : « Radio-Canada sort de 10 ans de compressions et de modifications des méthodes de travail et on en récolte les résultats aujourd'hui. Ce sont nos employés, on les aime et on a l'intention de mettre en place toutes les ressources nécessaires au rétablissement d'un climat de travail propice à faire de Radio-Canada la plus grande boîte de création en télévision et en radio. »

M^{me} Fortin a conclu par une bonne pensée pour tous les employés privés de salaires. « Si le conflit s'éternise, certains vivront de profondes difficultés et ce serait injuste pour eux. »

Sur le terrain, les échanges étaient cependant nettement plus musclés.

Lors d'une allocution du premier ministre Bernard Landry, des syndiqués de Radio-Canada ont tenté d'obstruer de leurs mains la lentille des caméras de la société d'État qui transmettait en direct l'événement.

M. Landry ne l'a pas trouvée drôle. « Entraver d'une manière ou d'une autre la parole ou l'image n'est peut-être pas la meilleure façon de faire valoir ses droits », a-t-il laissé tomber, avant d'ajouter : « Ce que vous défendez est impressionnant. Mais souscrire à tous les moyens employés est une autre chose. »



Photo ALAIN ROBERGE, La Presse ©

Une douzaine d'employés de Radio-Canada ont accueilli les partisans libéraux venus écouter le premier ministre Jean Chrétien hier, à l'hôtel Reine Elizabeth à Montréal. Ils en ont profité pour recueillir des signatures en appui à leur demande de mettre fin au lock-out décrété par la direction de la société d'État il y a six semaines.

Jean Chrétien : les libéraux rafleront 20 nouvelles circonscriptions

KARIM BENESEAIEH

LE PREMIER MINISTRE Jean Chrétien estime que les libéraux fédéraux sont en mesure d'aller chercher 20 circonscriptions de plus au Québec lors des prochaines élections fédérales, qui pourraient se tenir d'ici deux ans.

« Si nous continuons à travailler fort et à bien gouverner, nous allons vers une grande majorité de sièges au Québec. Je dirais au moins 20 nouveaux sièges », a-t-il déclaré aux quelque 1500 personnes qui avaient payé 500 \$ pour assister au dîner-bénéfice annuel du Parti libéral du Canada, à l'hôtel Reine Elisabeth à Montréal.

En point de presse, M. Chrétien n'a pas voulu confirmer s'il entendait mener lui-même les troupes lors de ce rendez-vous. « Un jour je pense que oui, un jour je pense que non. »

Il estime que les libéraux ont toutes les raisons d'être confiants à la veille des deux élections complémentaires dans la région de Montréal, alors que deux candidats qu'il a qualifiés d'« extraordinaires » sont considérés favoris pour l'emporter le 13 mai. Dans Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe-Saint-Charles, Liza Frulla tentera de succéder à Raymond Lavigne, tandis que l'ancienne circonscription d'Alfonso Gagliano, Saint-Léonard—Saint-Michel, est défendue par un nouveau venu en politique, Massimo Pacetti.

« Très bientôt, je vais avoir l'honneur de les accueillir à la Chambre des communes », a-t-il affirmé.

Confiant, le premier ministre a rappelé que son parti avait reçu une « pluralité » des voix au Québec lors des élections de 2000, un score que les libéraux n'avaient pas obtenu depuis 1980. « Et plus le temps passe, plus l'écart se creuse », a-t-il soutenu.

Il en a profité pour se moquer du chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, contraint selon lui de « supplier ses députés de ne pas se présenter pour le Parti québécois » aux prochaines élections provinciales. « Il leur a dit que de nouvelles élections partielles auraient des consé-



Photo ALAIN ROBERGE, La Presse ©

Le premier ministre Jean Chrétien se dit confiant de voir le Québec lui donner 20 nouvelles circonscriptions au prochain scrutin fédéral.

quences évidemment très néfastes pour l'avenir du Bloc. Mais M. Duceppe ne doit pas trop s'en faire, il n'y a pas beaucoup de monde en ce moment qui veut se présenter sous la bannière du Parti québécois. »

Détendu et manifestement en verve, le premier ministre avait ouvert son discours en rappelant que le Canada avait remporté les médailles d'or au hockey féminin et masculin, chaque fois en battant les États-Unis. « Ça doit être pour ça que les Américains nous font du trouble avec le bois d'oeuvre. Finalement, on a des bons deux par quatre et on va s'en servir. »

Il a par la suite consacré la plus grosse

partie de son discours à annoncer qu'il mettrait le développement de l'Afrique au coeur des discussions du sommet du G8 qui se tiendra à Kananaskis les 26 et 27 juin prochains. La politique d'aide et de développement aux pays africains sera conditionnelle au respect de la démocratie et des droits humains. Les États qui auront fait leurs devoirs à cet égard seront récompensés par une aide et des investissements accrus, a promis le premier ministre.

« C'est dans l'intérêt de notre propre sécurité et c'est notre devoir absolu », a-t-il déclaré, assurant qu'on allait assister à la « renaissance de ce grand continent ».

LE PEN

Suite de la page A1

Dans les semaines précédant le premier tour du 21 avril, et alors que véritablement il peinait à trouver 500 signatures d'élus locaux pour parrainer sa candidature, on avait vu l'ancienne brute devenue une sorte de vieux sage de la nation. Il expliquait d'un ton extrêmement conciliant, presque suppliant, qu'il représentait un courant politique respectable, et qu'il en appelait aux élus démocrates pour qu'ils lui permettent de se présenter à cette présidentielle de 2002. Bref sa candidature devenait davantage une question de principe qu'un véritable instrument de victoire électorale. À 73 ans, le « chef » souhaitait en somme témoigner une dernière fois avant de tirer sa révérence. La partition était tellement bien exécutée, de l'avis de tous les spécialistes, qu'on avait fini par entendre des personnalités, à droite et à gauche, souhaiter que Le Pen obtienne ses signatures pour éviter un déni de justice. « Le Pen a donc réussi ce tour de force de se faire réintégrer dans le jeu démocratique, presque légitimer par ses adversaires », dit l'historien René Rémond.

Est-ce que cette « respectabilisation » de Le Pen et ce nouveau ton étrangement aimable et courtois ont joué dans son étonnant succès électoral du premier tour (17 % à lui seul, 19,2 % pour l'extrême droite incluant son ennemi Mégret) ?

Ce n'est pas exclu, mais ce n'est pas certain. Depuis le milieu des années 80, la carrière politique de Le Pen a prospéré allègrement même quand on le voyait à la télé agresser physiquement une candidate socialiste à Mantes-la-Jolie. Même quand il sortait son « point de détail de l'Histoire » (la Shoah). Même quand, après qu'il l'eut nié publiquement, les médias découvraient qu'il payait l'impôt sur la fortune, ayant bizarrement hérité dans les années 70 d'une importante fortune d'un sympathisant. On pouvait voir à la télé M. Le Pen aboyer tel King Kong au visage de gendarmes corses, et ça ne l'empêchait pas de faire 14,5 % en 1988 et plus de 15 % en 1995.

Admettons pourtant que, par ses manières soudain affables, il soit allé chercher un, deux ou trois points de plus au sein d'un électoral flottant, mécontent mais pas le péniste ni même de droite. En tout cas, il s'agissait manifestement de sa part d'une tactique délibérée. Une tactique que, curieusement, il a complètement abandonnée avant même ce second tour où, logiquement, il devrait tenter de rassurer au maximum l'électorat pour tenter de dépasser son capital de 19,2 % et s'approcher de son objectif des 30 %.

Le discours qu'il a tenu mercredi en début d'après-midi sur la place de l'Opéra n'allait pas franchement en ce sens. Déchainé, Le Pen était reparti dans ses jeux de mots et gros mots rappelant les tribuns extrémistes de l'entre-deux-guerres. Évoquant M^{gr} de Berranger, évêque de Saint-Denis, porte-parole éloquent de l'épiscopat contre le FN, Le Pen le qualifiait d'« évêque communiste », puis élargissait son propos aux « évêques soviétoïdes ». Un peu plus loin, il poussait la provocation jusqu'à se présenter comme « le camp de la libération contre le camp de l'occupation ». Bien sûr, Le Pen s'adressait à quelque 20 000 manifestants et sympathisants « purs et durs » du Front national (cathos intégristes, crânes rasés ou jeunes gens bien mis au discours policé), et non pas à la foule des électeurs simplement déboussolés, aux 38 % de chômeurs qui ont voté pour lui en se demandant parfois s'ils n'allaient pas choisir la « trotskiste » Arlette Laguiller. Disons en tout cas que l'image qu'il projetait mercredi — et que répercutait la télévision — n'avait rien pour séduire les indécis. Et hier matin, en interview à la radio, il avait repris le ton brutal et agressif qu'on lui connaissait bien.

Tout se passe en fait comme si Jean-Marie Le Pen, surpris et plutôt désagréablement, de ce qui lui était arrivé le 21 avril, avait décidé de faire une croix sur le scrutin du 5 mai et avait plutôt choisi dès maintenant de remobiliser ses troupes, son noyau dur électoral en vue des législatives, où son objectif principal consistera à faire battre la droite, à la faveur d'élections triangulaires.

« Le paradoxe de Le Pen, dit Lorrain de Saint-Affrique, c'est qu'il ne souhaitait nullement passer devant Jospin au premier tour. L'idéal, pour lui, c'était de faire le meilleur résultat possible, 16 ou 17 %, mais derrière Jospin. Et, aussitôt après, d'assouvir sa vengeance contre Chirac en le faisant battre le 5 mai. Selon moi, il est furieux d'avoir éliminé Jospin, car du même coup il a assuré la réélection de son ennemi mortel. »

Dans cette perspective, le nombre de voix qu'il obtiendra dimanche — quelque part entre 19 et 30 % — devient une question secondaire. Alors pourquoi ne pas multiplier les outrances verbales et les injures contre le président Chirac ? Il s'agit désormais de préparer son électorat pour ce « troisième tour » des législatives (9 et 16 juin) où, avec assez de voix pour se maintenir dans plus de 200 circonscriptions (sur 577), le Front national peut espérer « dynamiter » le paysage politique, faire élire une poignée de députés, mais, surtout, priver Chirac d'une majorité au Parlement.

CASINO VIRTUEL FRAUDULEUX

L'un des actionnaires avoue deux meurtres jusque-là irrésolus

Yannick Berthiaume aurait assassiné Jacques Quirion et Jean Hudon

ÉLISABETH FLEURY
Le Soleil

RÉVÉLATIONS FRACASSANTES, hier, dans l'affaire du casino virtuel frauduleux. Yannick Berthiaume, l'un des actionnaires de Berth-Tech, aurait avoué aux enquêteurs de la Sûreté du Québec être l'auteur des meurtres du notaire Jean Hudon et du planificateur financier Jacques Quirion.

La disparition de Quirion, 60 ans, avait été signalée le 29 mars 2000, alors que le meurtre de Jean Hudon, 42 ans, remonte au 15 août dernier. Jusqu'à mercredi, la SQ tentait toujours de faire la lumière sur la disparition de planificateur financier et de mettre la main sur le meurtrier du notaire.

Gros lot

C'est en interrogeant Yannick Berthiaume relativement à ses activités frauduleuses que les enquêteurs de la SQ auraient « remporté le gros lot ». « Dans la nuit (de mercredi), il a fini par avouer les meurtres. Notre suspect possédait des informations que seules la po-

lice et le meurtrier pouvaient connaître », a indiqué Richard Gagné, porte-parole de la SQ.

Selon M. Gagné, les enquêteurs soupçonnaient Berthiaume « depuis un bon moment » d'être impliqué dans le meurtre du notaire et la disparition du conseiller financier. « Ils ont remarqué certaines similitudes entre la disparition de Jacques Quirion et le meurtre de Jean Hudon en août dernier, alors qu'ils enquêtaient sur le meurtre », a simplement mentionné le porte-parole de la SQ.

D'autres arrestations

L'affaire serait cependant loin d'être terminée. Non seulement les policiers doivent récupérer le corps de Jacques Quirion — « On sait où il est, le meurtrier nous l'a dit », a précisé le porte-parole de la SQ —, mais d'autres arrestations et perquisitions sont à prévoir. « Les arrestations et perquisitions à venir sont liées à la fois aux meurtres et au réseau de fraude, mais principalement aux meurtres », a indiqué M. Gagné, ajoutant que l'autre actionnaire de Berth-Tech, un homme

de 30 ans sans antécédents judiciaires, avait été interrogé par les policiers puis relâché.

Relations d'affaires

Le porte-parole de la SQ s'est évidemment montré bien peu bavard en ce qui a trait au mobile des crimes. « Berthiaume avait des relations d'affaires avec ces deux hommes-là », a-t-il simplement précisé avant d'ajouter que « les deux victimes n'étaient pas au courant des activités illégales de Berthiaume jusqu'à un certain point et jusqu'à un certain moment ».

M. Gagné a également indiqué que Yannick Berthiaume était « indirectement relié au crime organisé ».

Le résidant de 27 ans de Saint-Émile, qui possède de nombreux antécédents judiciaires en matière de fraude, a été formellement accusé hier des meurtres prémédités de Jean Hudon et de Jacques Quirion.

La SQ a par ailleurs reçu hier ses premières plaintes relativement au casino virtuel frauduleux. « À par-

tir de ce qui a été diffusé et publié dans les médias, il y a des investisseurs qui nous ont appelés », a mentionné M. Gagné. Berthiaume aurait soutiré des sommes d'argent variant entre 40 000 \$ et 500 000 \$ à de nombreux investisseurs de la province pour le développement d'un casino virtuel dont le lieu d'affaires se trouvait présumément aux îles Caïmans.

Une caisse populaire de la région aurait également été flouée de 147 000 \$ par Berthiaume. « Peut-être qu'on découvrira d'autres choses une fois qu'on aura passé au peigne fin ce qu'on a recueilli lors des perquisitions », a dit M. Gagné.

Mercredi, les policiers ont effectué pas moins de six perquisitions. Outre la compagnie Berth-Tech, des résidences de Lac-Saint-Joseph, Sainte-Foy et Saint-Émile, de même qu'un entrepôt de Québec ont été visités. De nombreuses armes, des stupéfiants, 120 000 \$ en argent, des ordinateurs, des faux chèques, du matériel pour fabriquer de fausses cartes de crédit de même que des fausses cartes de la CIA ont notamment été saisis.

Dans la cave du Hells Charlebois, un Château Haut-Brion 1989 de 1325,50 \$

ANDRÉ CÉDILOT

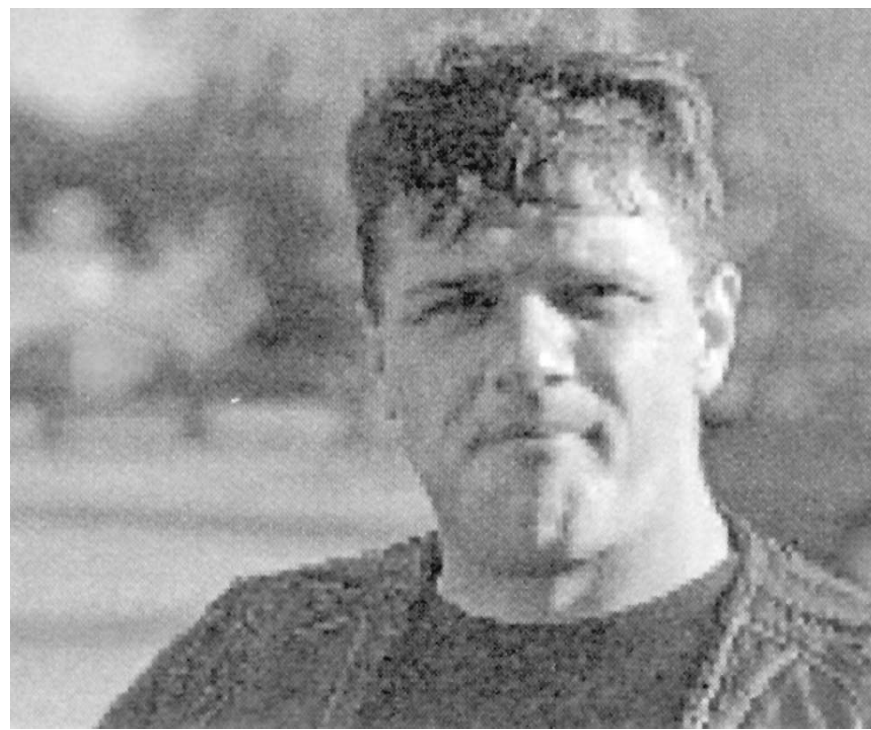
AVANT D'ÊTRE arrêté le 28 mars 2001, le nouveau marié et père de famille René Charlebois, des Hells Angels Nomads, roulait en Cadillac, buvait du bon vin et vivait dans une luxueuse maison du domaine du Cerf, à Longueuil.

Le juge et les jurés au procès de gangstérisme des 17 accusés liés aux Hells Angels n'en croyaient pas leurs yeux, hier, en voyant une policière de la GRC dévoiler l'argent, les bijoux et surtout les huit grands crus confisqués lors de la descente du printemps 2001.

« Conservez-les, on va organiser une dégustation vins et fromages », a dit en boutade le juge Jean-Guy Boilard alors que défilait les bouteilles rares et prestigieuses, tels les Château Cheval Blanc 1990, Château Lafite Rothschild 1990, Grand Vin Château Latour 1978, Château Palmer et Château Haut-Brion 1989 d'une valeur de... 1325,50 \$

Depuis le début du procès, il y a deux semaines, jamais n'avait-on vu autant de bijoux d'aussi grande valeur, dont cinq bagues en argent et en or avec des diamants, un bracelet et nombre d'épinglettes, toutes à l'effigie des Hells Angels.

Il y avait aussi de l'argent liquide un peu partout, dans une armoire de cuisine, des plats en plastique, des placards, des tables de chevet, des enveloppes, des sacs à



René Charlebois

main et un calepin de notes. En tout, un peu plus de 12 000 \$, dont cinq jetons de 1000 \$ du casino de Montréal !

Comme la plupart des membres des Hells, Charlebois dispose d'une garde-robe complète aux couleurs du club : vestes de cuir, chemises, casquettes, ceintures et pas moins de 75 chandails de tissus et de teintes diverses. La police a aussi

trouvé trois cellulaires, trois téléavertisseurs et une foule de documents contenant les noms et numéros de téléphone d'un grand nombre de ses « frères » du Québec, du Canada et d'Europe.

Charlebois, qui se dit homme d'affaires, habite avec sa femme et son jeune fils une maison cosse construite tout récemment sur la rue du Chevreuil, à Longueuil. Le

couple possède une Plymouth Voyager et une Cadillac Séville 1999.

Si l'on en croit les documents déposés devant le tribunal, entre avril 1997 et juillet 2000, Charlebois a acheté deux autres résidences, l'une à Sorel, et l'autre, à Tracy. On ignore toutefois s'il en est toujours le propriétaire. Chose certaine, la seconde maison a été acquise juste avant son mariage et la fastueuse réception au domaine de Maurice Boucher, le 5 août 2000. On le voit d'ailleurs sur plusieurs photos avec celui qu'il appelle « mon ami Maurice ».

Dans le lot de documents découverts chez Charlebois, on retrouve une lettre de reproches qu'une innocente victime de la guerre des gangs a fait parvenir à Boucher, en l'implorant de cesser cette guérilla et de la dédommager financièrement. Datée de février 2001, la lettre n'est pas signée par la victime, mais porte l'en-tête du bureau d'une avocate.

Suspendu presque toute la journée de mercredi pour débattre de questions de droit hors la présence des jurés, le procès a repris comme si de rien n'était hier matin au palais de justice Gouin. Il se poursuit aujourd'hui.

cyberpresse.ca Tout sur les procès de motards en cours à www.cyberpresse.ca/hells

Feu vert à l'extradition de Guy Lepage

CHRISTIANE DESJARDINS

LE JUGE Réjean Paul, de la Cour supérieure, a donné le feu vert, hier, à l'extradition vers les États-Unis de Guy Lepage, soupçonné d'être le contact des Hells Angels Nomads en Colombie, dans un vaste complot d'importation et de trafic de cocaïne.

Lepage, un ancien policier du SPCUM, a été arrêté le 18 décembre dernier à Montréal, à la demande des États-Unis, et est détenu depuis. Même s'il ne consent pas à son extradition, il n'a pas contesté la requête en ce sens devant la Cour supérieure. Son procès doit se tenir devant la US Southern District Court de la Floride, et vise des crimes qui se seraient produits entre janvier 1997 et octobre 2000.

Au moins deux informateurs sont censés témoigner contre Lepage en Floride. Le premier aurait personnellement discuté avec l'accusé et d'autres membres influents des Nomads de transactions de drogue. Selon l'informateur, Lepage s'est rendu en Colombie à l'été 1997 et y a résidé six semaines pour superviser les transactions de cocaïne pour le compte des No-

mads. En fait, Lepage se serait rendu en Colombie à 10 reprises entre 1997 et avril 2001.

C'est ainsi que des cargaisons de cocaïne auraient été mises sur des bateaux en direction de Miami ou New York. Une fois arrivées à bon port, des membres des Nomads venaient prendre possession des stupéfiants. Au total, cinq cargaisons de grande quantité de cocaïne ont été importées de cette façon. L'informateur a aussi confié qu'il a aidé les Nomads à transférer les sommes d'argent pour conclure ces transactions avec la filière colombienne. Entre autres, une somme de 2,5 millions qui a finalement été saisie par les douaniers américains.

Le second informateur, qui était pour sa part relié à l'organisation colombienne, a participé au transport de la cocaïne vers les États-Unis à au moins trois reprises. Il affirme avoir rencontré Lepage trois fois, et que celui-ci y était à titre de représentant des Nomads. Enfin, il dit qu'il a participé à une réunion en Colombie entre Lepage et des membres de son organisation, au cours de laquelle il a été question d'une cargaison de cocaïne arrivée à bon port, et d'une

autre de 2400 kilos, qui serait envoyée directement au Canada. Cette cargaison a toutefois été saisie par les autorités canadiennes.

Enfin, signalons que le sergent-détective Benoît Roberge, expert en bandes de motards criminels au Québec, ira également témoigner au procès de Lepage. Il y dira, entre autres, qu'entre le 25 mai 1999 et le 28 septembre 2000, Lepage a été vu à une vingtaine de reprises avec des Nomads, ainsi qu'avec Gerald Matticks, un trafiquant de drogues montréalais. Lepage aurait aussi été vu souvent avec Maurice Boucher, chef des Nomads. Tous deux participaient à des réunions, et ils étaient surveillés par des gardes du corps des Nomads. Enfin, M. Roberge parlera des documents comptables reliées au trafic de stupéfiants qui ont été saisis par l'Escouade régionale mixte, et qui permettent de remonter jusqu'à la filière colombienne.

Souignons enfin que Maurice Boucher pourrait aussi faire face à des accusations dans cette affaire. Il a été avisé récemment qu'il était dans la mire de la justice américaine, qui doit décider si des accusations seront portées contre lui.

Toujours pas de verdict pour Boucher

APRÈS HUIT jours de délibérations, le jury n'a toujours pas rendu de verdict dans le procès de Maurice Boucher. La journée d'hier s'est déroulée sans que le jury ne pose de question au juge, ni ne fasse de demande particulière concernant ses conditions de vie en isolement.

Comme c'est leur habitude depuis le début des délibérations, les huit hommes et quatre femmes ont mis fin à leurs délibérations à 16 h 30 pour rentrer à l'hôtel où ils sont isolés. Quand ils sont revenus devant le tribunal, juste avant leur départ, ils avaient l'air plus fatigués et moins souriants que les jours précédents. Il faut dire que c'est un peu le cas de tout le monde qui a été relié à ce procès, journalistes inclus. Même l'accusé semblait un peu las, derrière son éternel sourire. Quoi qu'il en soit, le juge Pierre Béliveau a tenté d'encourager les jurés en leur signalant qu'il comprenait que leur tâche n'était pas facile.

Ils entament ce matin leur neuvième journée de délibérations. Rappelons que Boucher, chef des Hells Angels Nomads, est accusé des meurtres prémédités de deux gardiens de prison, abattus en 1997.

YVES BOISVERT

yboisver@lapresse.ca

Il ne ramènera pas avec Micheline Charest

Ce n'est pas pour faire la leçon. C'est juste une question — comment dire ? — d'hygiène personnelle.

Le comédien Claude Legault ne « ramènera pas », comme il dit, dans le même bateau que Micheline Charest.

Il se trouve que M^{me} Charest, cofondatrice avec son mari Ronald Weinberg de Cinar, a trouvé refuge chez Juste pour rire. Plus qu'un refuge : elle développe le « volet international ». Et Gilbert Rozon est très fier de son « méga-talent ».

Il se trouve aussi que Juste pour rire organise le National d'impro, un tournoi d'improvisation qui en est à sa deuxième année. Legault, un des favoris de la foule, en a été déclaré le meilleur joueur l'an dernier. Comme il a été déclaré meilleur joueur lors du dernier « Mondial » d'improvisation.

La nouvelle saison commence la semaine prochaine. Et cette fois-ci, Legault n'y sera pas. La raison de son départ porte un nom : Micheline Charest.

La poussière retombe tranquillement, les ententes s'empilent sans trop de bruit, il n'y aura pas de procès criminel, elle s'est trouvé un nouveau poste... On est en train d'oublier tranquillement, quoi.

Oublier quoi ? Micheline Charest fut responsable avec son mari Ronald Weinberg — et bien d'autres — d'un système qui permettait d'obtenir de juteux crédits d'impôt en faisant croire que les scénarios des émissions produites par Cinar étaient écrits par des Canadiens. En réalité, les auteurs « canadiens » étaient souvent des prête-noms pour des Américains.

C'était une fraude fiscale que les gouvernements ont réglée « à l'amiable » : ils ont

reçu 25 millions de Cinar en remboursement de crédits et il n'y a pas eu de poursuite contre les responsables. Après des mois de réflexion, Québec a également renoncé à des poursuites criminelles, tenant compte notamment du règlement avec le fisc.

La Commission des valeurs mobilières du Québec, quant à elle, a accepté un versement de 2 millions (une somme record) en guise de pénalité pour leurs violations des lois sur les valeurs mobilières... Mais leur règlement stipule qu'ils ne reconnaissent aucune culpabilité.

Cinar vient par ailleurs de régler tous les recours collectifs entrepris par des actionnaires au Canada et aux États-Unis (Cinar était une vedette du NASDAQ). Un règlement de 27,5 millions US, auquel les Charest-Weinberg contribuent à hauteur de 2,25 millions US.

À coups de millions, les Charest-Weinberg, des stars du monde des affaires hier encore, se sont quasiment fait une nouvelle virginité !



Quasiment... mais pas tout à fait. Reste notamment la poursuite qui a tout fait démarquer, celle de Claude Robinson, qui traîne au palais de justice.

Robinson qui poursuit le couple, Cinar et bien d'autres pour vol de droits d'auteur. Il allègue être le père de *Robinson Sucroé*, une émission de dessins animés produite par Cinar, et qui s'appelait *Robinson Curiosité* dans



son projet. Un projet qu'il a présenté au couple au tout début de Cinar.

Robinson, on ne le dira jamais assez, qui a lui-

même découvert la « passe » des prête-noms et bien d'autres saletés.

Robinson, sans moyens, avec un avocat patient, à peu près sans appuis... du moins jusqu'à récemment.

« Moi, j'ai pris le pari de croire Claude Robinson, dit Claude Legault. Si je crois Claude Robinson, je ne peux pas travailler pour la même boîte que Micheline Charest. »

Gilbert Rozon, lui, a dit avoir vidé la question avec Charest. Qu'elle s'est fait « taper sur les doigts » et qu'elle a beaucoup « grandi ».

Il semble qu'à son avis, l'image de son entreprise, tributaire en bonne partie de subventions gouvernementales, ne sera pas affectée par la présence de Micheline Charest. Il faut dire qu'elle s'y connaît, question subventions.

« Ce qu'elle fait là ? Je ne comprends pas, dit Legault. Et je ne suis pas le seul. Je parle à des producteurs, des comédiens, des concepteurs : ils ne comprennent pas non plus.

« Je ne trouve pas ça génial. Ni crédible. Mais c'est Gilbert Rozon le boss, il a parfaitement le droit de faire ce choix-là. Comme moi j'ai le droit de dire : non, merci. Je peux me le permettre, j'ai d'autres contrats. Mais c'est douloureux. J'adore l'improvisation. Je

reçois un traitement magnifique du public. Toutes les négociations étaient réglées avec Juste pour rire. Ça allait bien. Et elle arrive...

« Je n'ai pas dit qu'elle n'a pas droit à une deuxième chance ou que Gilbert Rozon n'a pas le droit de la lui donner. Moi, je ne suis simplement pas obligé de travailler avec elle. C'est tout.

« Ce qui est arrivé à Claude Robinson, ça aurait pu m'arriver à moi. Ou à n'importe quel de mes amis. »

C'est que Legault, en plus d'être comédien, est aussi auteur. Notamment de la série pour ados *Dans une galaxie près de chez vous*. L'affaire a donc un sens supplémentaire pour lui.

« C'est très important, la production. Mais s'il n'y a pas de concepteur, il n'y a pas de production. C'est une job très ardue. On peut travailler des mois, des années pour concevoir une oeuvre. »



Ce que ça va changer dans le grand ordre des choses ? Pas grand-chose, peut-être. Comme le soutien financier décidé récemment par la Société des auteurs de radio, de télé et de cinéma (Sartec) à Robinson ne règlera pas tout.

Mais disons que ça fait quelques personnes qui se tiennent debout. Juste au moment où on commençait à trouver plein de choses normales.

Ça nous fait un minuscule festival Juste pour sourire, ce matin.

Le Sénat consulte les Canadiens sur la décriminalisation du pot

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — La politique de prohibition des drogues douces telles que la marijuana est un échec, conclut un comité du Sénat, qui veut maintenant prendre le pouls des Canadiens au sujet de la décriminalisation du pot.

Le président du comité spécial du Sénat sur les drogues illicites, Pierre-Claude Nolin, a rendu public hier un document de discussion qui suggère que le cannabis devrait être considéré au même titre que l'alcool ou le tabac au lieu d'être vu comme une drogue dure.

« Nous croyons que la prohibition n'est pas une politique efficace pour le gouvernement pour atteindre ses objectifs », a soutenu le sénateur conservateur, dont le comité tiendra des audiences publiques dans six villes canadiennes au cours des prochaines semaines et débarquera à Montréal le 30 mai.

Le comité, qui dit avoir le mandat « d'examiner ouvertement, objectivement et impartialement la législation antidrogue du Canada et les politiques en matière de marijuana », entend présenter un rapport final en août.

« En bout de piste, ce sont les Canadiens qui vont décider. Nous croyons qu'il ne fallait pas seulement entendre le son de cloche des scientifiques, mais aussi celui des Canadiens », a dit M. Nolin en conférence de presse.

Le document dévoilé hier note que plus de 30 000 Canadiens sont accusés d'infractions pour simple possession de cannabis chaque année et que l'illégalité de cette drogue douce entraîne des dépenses significatives de fonds publics, notamment en temps policier.

En fait, selon un récent rapport du vérificateur général, le coût de la répression s'élève à plus de 500 millions de dollars par année uniquement pour les organismes du fédéral.

Selon les chiffres obtenus par le comité, plus d'un Canadien sur 10 et plus de 30 % des jeunes de 15 à 24 ans font usage du cannabis malgré son illégalité et cette situation entraîne un mépris pour la règle de droit.

« Les politiques publiques ont très peu d'effets sur les tendances d'utilisation, surtout lorsqu'on examine la prévalence du cannabis chez les jeunes », a noté M. Nolin.

Dans son document, le comité sénatorial note que :

> Le cannabis est une drogue et à ce titre il est préférable de ne pas en consommer ;

> La vaste majorité des usagers de cette drogue douce en font un usage récréatif temporaire et irrégulier ; 10 % et moins deviendront de gros consommateurs et entre 5 % à 10 % dépendants ;

> Le cannabis peut avoir des effets néfastes sur la santé des personnes, mais ces effets sont relativement mineurs tenant compte des tendances d'usage ;

> Le cannabis a des effets négatifs restreints sur la sécurité publique dans la mesure où il n'est pas cause de criminalité. Toutefois, son illégalité contribue à alimenter les éléments criminalisés et le crime organisé ;

> Les effets spécifiques du cannabis sur la conduite automobile n'ont pas été établis de manière claire par la recherche, mais il est vraisemblable que le cannabis diminue les facultés...

La publication de ce document intervient quelques jours seulement après que la Chambre des communes eut défilé un projet de loi privé déposé par le député allianciste Keith Martin qui aurait eu pour effet de décriminaliser la possession simple de marijuana.

Le rejet du projet de loi à la suite d'une manœuvre des députés libéraux avait conduit M. Martin, un médecin de formation, à se saisir de la masse parlementaire, le symbole de l'autorité du président des Communes, ce qui lui valut une suspension d'une journée aux Communes.

Hier, il s'est dit heureux des constats des sénateurs, mais il a soutenu que le temps des études est terminé.

« Cela fait plus de 20 ans que nous étudions cette question. Il est temps de passer à l'action », a déclaré à *La Presse* M. Martin, qui fait actuellement circuler une pétition parmi les députés afin de forcer le gouvernement Chrétien à tenir un autre vote sur son projet de loi privé. Le député bloquiste Réal Ménard et la néo-démocrate Libby Davies l'appuient dans cette démarche.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe a dit partager la conclusion du comité selon laquelle la politique de prohibition n'est pas efficace.

cyberpresse.ca Suivez le débat sur la décriminalisation de la marijuana à www.cyberpresse.ca/marijuana



ACADÉMIE CULINAIRE

COURS DE CUISINE AU BARBECUE

Coût : 65 \$ Durée : 3 heures

Le mardi 14 mai à 18 h 30
Le mardi 21 mai à 18 h 30
Le vendredi 24 mai à 18 h 30
Le samedi 25 mai à 10 h
Le jeudi 13 juin à 18 h (La Baie, Carrefour Laval)

www.academieculinaire.com
Tél. : (514) 393-8111

Résultats

TVA, le réseau des tirages

lotto	Tirage du	GAGNANTS	LOTS
649	2002-05-01	6/6: 1 5/6+: 7	2 000 000,00 \$ 71 451,00 \$
		5/6: 220 4/6: 12 684 3/6: 238 068	1 818,70 \$ 60,40 \$ 10,00 \$
Complémentaire:	(49)	Ventes totales: 12 700 139 \$ Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 \$	

Quebec	Tirage du	GAGNANTS	LOTS
49	2002-05-01	6/6: 0 5/6+: 0	1 000 000,00 \$ 50 000,00 \$
		5/6: 19 4/6: 859 3/6: 17 961	500,00 \$ 50,00 \$ 5,00 \$
Complémentaire:	(40)	Ventes totales: 572 937,00 \$	

Banco	Tirage du	2002-05-02	Banco Special
	03 06 08 22 25 28 29 33 35 38		
	43 46 52 57 64 65 66 68 69 70		
Banco: lots bonis du 2 au 10 mai			

Extra	Tirage du	2002-05-02	Extra	Tirage du	2002-05-01
	3	126		4	9268
NUMÉRO: 083171		NUMÉRO: 067488			

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... MISE SUR TOI 1 866 505-JEUX



LIQUIDATION DE MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER

— Ce samedi et dimanche seulement! —

Jusqu'à **40%** de rabais

plus

Ne payez absolument rien!* Même pas les taxes! PENDANT 1 AN!

Meubles de qualité seulement

LES PRIX DES MODÈLES DE PLANCHER SONT RÉDUITS POUR VENDRE.



Plus  **SIMMONS CANADA INC.**

Matelas et sommiers de grandeur Queen

seulement **99\$****

* Sujet à approbation du crédit. Ne peut être combiné avec aucune autre offre.
** Avec tout achat d'un mobilier de chambre 7 pièces Durham. Ne peut être combiné avec aucune autre offre.

3 magasins pour mieux vous servir

<p>15757, boul. Gouin Ouest Pierrefonds (entre St-Jean et St-Charles) (514) 620-1890</p>	<p>6025, rue Jean-Talon Est Saint-Léonard (entre Lacordaire et Langellier) (514) 259-1890</p>	<p>501, rue Hartwood Dorion (Autoroute 20 Ouest, dir. Dorion) (450) 455-9299</p>
---	--	---

Heures d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi : 10 h à 18 h
Jeudi et vendredi : 10 h à 21 h
Samedi et dimanche : 10 h à 17 h
STATIONNEMENT GRATUIT

Le PQ en fait trop pour David Levine, estime Mario Dumont

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le premier ministre Bernard Landry devrait songer davantage aux fonds publics et demander à son « ministre de la Santé ambulatoire », David Levine, de tenter sa chance dans l'une des trois circonscriptions actuellement vacantes.

Pour le chef de l'Action démocratique Mario Dumont, il est inconcevable qu'on ajoute Berthier à la liste des circonscriptions devant faire l'objet d'une élection complé-

mentaire, simplement pour trouver un point d'atterrissage au ministre non élu.

Gilles Baril — qui sera la semaine prochaine en mission en Amérique du Sud avec son mentor Bernard Landry — démissionnerait dès son retour pour permettre à M. Levine de tenter sa chance dans cette circonscription où le PQ avait obtenu 55 % des voix en 1998. Les complémentaires dans les quatre circonscriptions devraient avoir lieu le 17 juin, un test important pour le gouvernement Landry qui a

subi deux dégelées lors des complémentaires d'octobre et de mars.

Les circonscriptions de Vimont, Lac-Saint-Jean et même Joliette, voisin de Berthier, sont ouvertes, a rappelé M. Dumont, et « au prix que cela coûte des partielles » — plus de 100 000 \$ par élection complémentaire, on devrait tout simplement demander à M. Levine de se présenter dans Joliette, estime-t-il.

Mais, selon le ministre Landry, David Levine est « un des meilleurs experts en santé de notre continent ; quand le temps sera venu,

il se fera élire ». Il a rappelé que Robert Bourassa avait dû lui aussi se chercher une circonscription après sa défaite-surprise dans Bertrand aux élections générales de 1985. Il s'était présenté finalement dans Saint-Laurent, une circonscription libérale acquise, dans une élection complémentaire déclenchée uniquement pour lui permettre d'entrer à l'Assemblée nationale.

Selon M. Dumont, M. Landry fait bien peu de cas des députés en sondant les élus pour voir s'ils sont prêts à laisser leur place, « c'est une

des plus grandes manipulations de comté ». Déjà, le président des péquistes de Joliette, Jocelyn Jalette, trouvait que M. Levine n'avait pas le profil pour une circonscription semi-rurale comme Joliette, or Berthier l'est davantage.

« Plusieurs ici sont des ruraux qui représentent des urbains ou vice versa », a répliqué M. Landry, outré que M. Dumont ait soutenu « qu'instinctivement » on pouvait penser que M. Levine, originaire de Montréal, ne pouvait représenter les électeurs de Saint-Zénon.

Élection partielle : le PQ désigne Manon Sauvé dans Vimont

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

C'EST À UNE AVOCATE de 40 ans, Manon Sauvé, que reviendra la tâche de garder au Parti québécois la circonscription de Vimont lors de la prochaine élection complémentaire.

Cette circonscription de Laval est sans représentant à l'Assemblée nationale depuis la démission fracassante de David Cliche qui a quitté la politique en même temps que les ministres Guy Chevrette et Jacques Brassard lors du dernier remaniement. M. Cliche a démissionné après avoir perdu son titre de ministre.

Le premier ministre Bernard Landry a jusqu'au 30 juillet pour déclencher des élections dans les trois circonscriptions touchées. Des observateurs de la scène politique provinciale parlent d'un déclenchement vers la mi-mai avec scrutin avant la Saint-Jean-Baptiste.

M^{me} Sauvé portait les couleurs du Bloc québécois dans Laval-Ouest lors du dernier scrutin fédéral et elle a été défaite par la libérale Raymonde Folco. Elle avait récolté 19 963 voix contre 31 789 pour M^{me} Folco.

Seule candidate à l'investiture péquiste, elle sera choisie officiellement dimanche.

En 1994, David Cliche avait battu de justesse Benoit Fradet, député libéral sortant, en récoltant 124 voix de majorité. En 1998, il avait remporté une éclatante victoire en défaisant un des candidats vedettes du Parti libéral, François Macerola, par près de 2000 voix.

Conscients que le PQ a connu des jours meilleurs, les péquistes de Vimont prédisent toutefois une victoire. Sinon, ils soutiennent que Vimont reviendra au PQ lors des prochaines élections générales à cause de la nouvelle carte qui sera alors en vigueur.

Québec entend dépoussiérer la Loi sur les normes du travail

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Pratiquement inchangée depuis 20 ans, la Loi sur les normes de travail mérite un sérieux dépoussiérage pour l'adapter aux réalités nouvelles du marché du travail. Une révision de la loi devra tenir compte davantage des exigences familiales nouvelles.

Selon le ministre du Travail, Jean Rochon, cette révision devrait faire l'objet d'une consultation avant l'été, suivie d'un projet de loi à l'automne. Si un consensus solide s'établit rapidement, on pourrait même voir ces nouvelles normes appliquées dès 2003.

Le ministre Rochon a rendu publics hier les orientations retenues pour procéder à une revue de la Loi sur les normes de travail, adoptée en 1979, et qui n'avait été revue qu'une seule fois au début des années 1990.

« Il est clair que la loi devait être modernisée, bien que des modifications importantes avaient été apportées il y a 10 ans », a dit le ministre. Cette modernisation avait été promise dans le discours inaugural de Lucien Bouchard après les

dernières élections. La revue du Code du travail est réalisée, le tour de la Loi sur les normes est arrivé, explique le ministre.

« Depuis 10 ans beaucoup de choses ont changé dans le monde du travail », soulignait hier M. Rochon dans un entretien accordé à *La Presse*.

La révision des normes minimales doit refléter l'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble des entreprises. La loi, d'intérêt public, couvre les conditions de travail d'environ 1,6 million de salariés même si seulement 217 000 travailleurs touchent effectivement le taux minimum que Québec fera passer de 7,00 \$ à 7,30 \$ d'ici février 2003.

Première intention, faire passer de 17 à 26 semaines la période de temps pendant laquelle un employé peut s'absenter sans salaire pour cause de maladie. Les 17 semaines actuelles sont insuffisantes pour préserver l'emploi de ceux qui sont frappés par un cancer ou qui se relèvent d'un accident cardiaque.

Pour mieux tenir compte des obligations familiales, la loi fera passer de cinq à 10 jours par année le nombre d'absences permises pour prendre soin d'un enfant ou d'un proche malade. En cas de maladie grave, un salarié pourrait s'absenter pendant 12 semaines au maximum, propose Québec.

Le gouvernement veut aussi arrimer les congés parentaux aux normes minimales. Un nouveau parent pourrait s'absenter, sans salaire, pendant toute la durée de son congé parental — un maximum de 52 semaines — sans perdre son emploi. « Cet employé pourra réintégrer son emploi ou un poste comparable », d'expliquer M. Rochon. Durant ces congés l'employé pourrait même continuer à contribuer avec son employeur à ses régimes de protection sociale.

Le ministre Rochon compte aussi revoir à la baisse le nombre d'heures consécutives au travail. Actuellement, la seule norme est que le salarié a droit à un congé de 24 heures par semaine de travail, et l'employé peut être tenu de faire des heures supplémentaires. En vertu des modifications proposées par Québec, nul ne serait tenu de

travailler plus de 12 heures consécutives, ou au-delà de 60 heures par semaine. Des exceptions seraient prévues en cas de force majeure, sur les questions de sécurité ou quand un accident ou un bris survient à l'usine.

Pour les fermes, Québec fera en sorte que les employés agricoles soient couverts par la loi sur les normes. « La loi actuelle prévoit que les exploitations de trois employés et moins ne sont pas couvertes. Or, avec la mécanisation, une ferme de trois employés peut être passablement grosse », observe M. Rochon.

Québec propose aussi d'abolir le principe de « jour ouvrable » pour le paiement de jours fériés. Jusqu'ici, un employé ne se faisait pas payer ses fériés s'ils tombaient un jour où il n'était pas à l'horaire. « Dans la restauration, le congé est le lundi, bien des gens font maintenant leur semaine en trois jours, ils sont pénalisés si le congé tombe un jour où ils ne travaillent pas », explique M. Rochon.

Un autre comité se penche sur les travailleurs « atypiques ». Des propositions spécifiques sur ce groupe, qui comprend les gardiennes d'enfants, sont attendues.

Pour les employés à pourboire, Québec maintient un taux inférieur au taux général du salaire minimum — actuellement 6,25 \$ au lieu de 7,00 \$. Mais il faudra que ces pourboires représentent avec le salaire au moins le niveau du salaire minimum.

Le gouvernement s'est déjà engagé à une revue annuelle du taux de salaire — au lieu de regarder ce qui se fait dans les autres provinces, la politique adoptée par Québec depuis les années 1980. On maintiendra désormais le taux à 45 % du salaire industriel moyen, le seuil au-delà duquel le taux minimum contribue à réduire l'emploi.

Autre changement proposé, l'employeur devrait désormais payer l'uniforme qu'il demande à son employé de porter sur les lieux de travail. Actuellement l'employé peut être forcé de le payer à la condition que cette facture n'entraîne pas son revenu en bas du taux minimum.

Camping?

Laissez-vous tenter!!



- Très grande salle d'exposition
- Choix incomparable de tentes
- À des prix d'entrepôt

André Jac Sport

5520, boul. des Laurentides, Laval
4 km au nord de la 440 / 6 km au sud de la 640
(450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410

Impulsions douloureuses de l'arthrite

Trans-épidermique, la capsïcaine contribue à soulager la douleur causée par l'arthrite. Des tests en laboratoire ont démontré une diminution de la douleur après plusieurs applications par jour (3 à 4 fois par jour là où ça fait mal).

La capsïcaine réduit les impulsions douloureuses en empêchant une substance hormonale (substance P) de relier la douleur au cerveau.

La capsïcaine est un corps BIO ACTIF naturel extrait du piment rouge, il faut des centaines de piments rouges pour obtenir la quantité de capsïcaine contenue dans un seul tube de Flex-O-Flex.

En vente libre, en pharmacies, Flex-O-Flex (extra fort) arbore le Din 02238137 émis par Santé Canada.

Un produit **Bio Actif**

Montréal : (514) 272-1365
Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777
Estrie : (819) 823-3322

Avouez que ses charmes opèrent.

- Roues en acier de 15 pouces
- Quatre coussins gonflables
- Freins ABS
- Serrures électriques
- Système audio stéréo à huit haut-parleurs
- Système d'alarme antivol et antidémarrage
- Banquette arrière rabattable et divisée 60/40

Golf GL 2002

À partir de **199\$** par mois*

Location 48 mois
0 \$ de dépôt de sécurité

Remise de 750 \$ pour nouveaux diplômés collégiaux et universitaires
Certaines conditions s'appliquent.



vw.com

Êtes-vous fait pour Volkswagen? 

50 ANS VOLKSWAGEN CANADA

*L'offre s'applique aux Golf GL 2002 de base, deux portes, transmission manuelle 5 vitesses, neuves en stock. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 3000 \$ ou échange équivalent. Aucun dépôt de sécurité requis à la transaction. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,12 \$ du km additionnel après 80000 km. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance. Offre valable pour un temps limité chez les concessionnaires Volkswagen du Québec seulement. Ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Et comme le Golf est si précieuse, nous avons même buriné 25 de ses composantes.



On fait ça
à quel nom ?



Ce soir, le gros lot boni est de 22 millions \$.

*Dans l'éventualité où il y aurait plusieurs détenteurs de la sélection gagnante 7 sur 7, le montant total du gros lot serait partagé entre chacun d'eux.

18 ans +

Si vous avez un
problème de jeu...



La fondation Mise sur toi, une initiative de Loto-Québec.



EXPRESS INTERNATIONAL

Yougoslavie | Les amis de Milosevic

UN DES PLUS proches alliés de Slobodan Milosevic, l'ancien vice-premier ministre de la Yougoslavie Nikola Sainovic, s'est rendu hier au Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie, devant lequel il devra répondre de crimes contre l'humanité et crimes de guerre au Kosovo. Momcilo Gruban, un ancien commandant d'une équipe de gardiens du camp de détention d'Omarska, dans le nord-ouest de la Bosnie, s'est rendu au TPI en même temps que M. Sainovic. — d'après AFP

Afghanistan | Nouvelle opération

UN MILLIER de soldats des forces alliées prennent part à une nouvelle opération d'envergure visant à anéantir les forces d'Al-Qaeda dans les montagnes du sud-est de l'Afghanistan. Selon des commandants britanniques, cette mission intensifie les recherches des membres d'Al-Qaeda et de leurs alliés talibans. Elle ouvre aussi un nouveau front dans la campagne contre le terrorisme qui s'était centrée jusqu'alors sur l'est de l'Afghanistan. En plus des soldats britanniques, des troupes afghanes prendront part à l'opération, appuyées par l'aviation américaine. — d'après AP

Colombie | Bicyclette piégée

DEUX PERSONNES ont été tuées et trois autres blessées par l'explosion d'une bicyclette piégée mercredi dans la localité de Calamar, située dans le département de Guaviare (Sud-Est), a annoncé hier un porte-parole militaire. L'explosion, visant une patrouille de l'armée, a été déclenchée par un présumé guérillero des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxistes), qui est mort dans l'attentat, a déclaré le colonel Jairo Rodriguez. Un civil qui passait à proximité a également été tué par l'explosion qui a blessé trois militaires. — d'après AFP

Union européenne | Rebelles kurdes

L'UNION européenne a ajouté les rebelles kurdes du PKK à sa liste des organisations terroristes, a-t-on appris hier de source diplomatique. L'ancien Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui se bat depuis 15 ans pour l'indépendance contre l'armée turque, a récemment changé son nom en Congrès pour la liberté et la démocratie au Kurdistan (Kadec). On précisait pourtant à Bruxelles que l'UE citait bien le PKK et que le Kadec ne serait pas sur la liste noire parce qu'il n'existe que depuis quelques jours et prône la fin de la lutte armée. — d'après AP

Libye | Familles dédommagées

UN ACCORD est sur le point d'être conclu sur le montant des dédommagements que la Libye verserait aux familles des 270 victimes de l'attentat de Lockerbie, a affirmé hier un avocat participant aux négociations. Un officier des services de renseignement libyens, Abdel Basset Ali al-Megrahi, a été condamné l'an dernier à la réclusion à perpétuité pour l'attentat à l'explosif qui avait tué 259 occupants du vol Londres-New York de la Pan Am et 11 personnes au sol en décembre 1988. — d'après AP

Zambie | Famine rurale

ENVIRON 10 % de la population zambienne, soit 1,2 millions de personnes sur 10,5 millions d'habitants, sont affectés par la famine qui frappe cette année une majorité des pays d'Afrique australe, a indiqué hier un responsable du Programme alimentaire mondial (PAM). Selon cet organisme, la Zambie a besoin de 42 000 tonnes de nourriture pour faire face à ses besoins mais jusqu'à maintenant seulement 32 000 tonnes ont été approuvées par les donateurs. Le PAM a reçu des informations sur des gens morts de faim, mais n'a donné aucun chiffre. — d'après AFP

Arafat sort en héros de son QG

Le Sénat et le Congrès américains appuient l'action d'Israël

BÉATRICE KHADIGE
Agence France-Presse

RAMALLAH — Le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat est sorti hier en vainqueur de son quartier général de Ramallah alors qu'un dénouement semblait se dessiner à Bethléem avec l'entrée en jeu de médiateurs étrangers.

Fatigué, mais souriant, M. Arafat a été acclamé par une centaine de ses sympathisants quelques heures après le retrait des troupes israéliennes qui assiégeaient son QG depuis le 29 mars.

La levée du siège a été rendue possible après qu'Israéliens et Palestiniens se furent entendus sur une proposition américaine prévoyant le transfert, sous supervision américano-britannique, de six Palestiniens recherchés par Israël et présents dans le QG.

M. Arafat a toutefois affirmé hier soir que deux des six hommes n'étaient pas prisonniers et que leur sort serait fixé aujourd'hui par la direction palestinienne, dans une interview à la chaîne qatarote Al-Jazira.

Ces deux hommes sont Ahmad Saadat, chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), mouvement qui a revendiqué l'assassinat d'un ministre israélien, et Fouad Choubaki, un proche de M. Arafat, accusé par Israël de trafic d'armes pour le compte de l'Autorité palestinienne.

Le président des États-Unis George W. Bush a affirmé voir des signes de progrès au Proche-Orient. « Je suis optimiste. Nous faisons de bons progrès », a-t-il dit, tout en soulignant qu'il y avait « encore beaucoup à faire ».

À l'issue d'une réunion sur le Proche-Orient à Washington, les États-Unis, l'ONU, l'Union européenne et la Russie ont annoncé qu'ils tentaient d'organiser une conférence internationale cet été.

Lors d'une visite de bâtiments endommagés à Ramallah, M. Arafat a dénoncé avec virulence le premier ministre israélien Ariel Sharon, mais s'est dit toujours lié par l'accord israélo-palestinien d'Oslo (1993). Il a affirmé que voyager n'était



L'amoncellement de ferraille dans l'enceinte du QG de Yasser Arafat à Ramallah témoigne du long siège de l'armée israélienne qui vient de se retirer.

pas sa priorité, après que M. Sharon eut déclaré qu'il ne garantissait pas le retour du chef palestinien s'il se rendait à l'étranger.

Sur le terrain, un membre des forces de sécurité palestiniennes a été tué et un civil blessé lors d'échanges de tirs dans l'enceinte de la basilique de la Nativité assiégée, où un groupe de pacifistes étrangers a réussi à pénétrer au nez et à la barbe des militaires israéliens. Deux personnes, dont le blessé, et le corps du Palestinien tué ont pu être évacués.

Le cardinal français Roger Etchegaray, envoyé par le pape Jean-Paul II pour tenter de trouver une solution, a rencontré le président d'Israël Moshé Katsav à Jérusalem et M. Arafat à Ramallah.

À New York, le Conseil de sécurité de l'ONU devait reprendre ses travaux sur la réponse à apporter à la lettre du secrétaire général Kofi Annan annonçant sa décision de dissoudre la mission d'établisse-

ment des faits dans le camp de réfugiés de Jénine (Cisjordanie).

La dissolution de cette mission serait un « désastre » pour les Palestiniens et un feu vert pour « Israël pour commettre plus de massacres », a déclaré le dirigeant palestinien Saëb Erakat.

Par ailleurs, le Congrès américain a exprimé avec force hier sa solidarité avec Israël, en adoptant, malgré les réserves de la Maison-Blanche, deux résolutions soulignant que ce pays est engagé comme les États-Unis dans une guerre « contre le terrorisme ».

Le Sénat a été le premier à se prononcer à une écrasante majorité de 94 voix contre 2 en faveur d'une résolution pro-israélienne proposée par le sénateur Joseph Lieberman.

La Chambre des représentants a peu après adopté par 352 contre 21 une autre résolution, plus tranchée, qui s'en prend nommément au président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat.

Le nouveau chef du GIA multiplie les massacres en Algérie : 90 morts en cinq semaines

Agence France-Presse

ALGER — En multipliant les massacres de civils en Algérie, le nouveau chef du Groupe islamique armé (GIA), Rachid Abou Tourab, veut marquer de son empreinte l'Ouest algérien, terrain de prédilection traditionnel de ce mouvement.

Depuis l'annonce de sa désignation, le 30 mars, à la tête du GIA en remplacement d'Antar Zouabri, tué le 8 février dernier par les forces de sécurité, plusieurs massacres ont été perpétrés dans l'axe Aïn Defla-Tiaret-Saïda.

Dans la nuit de mercredi à hier, 31 personnes ont été assassinées dans deux massacres, l'un commis à Ksar Chellala (100 km au sud-est de Tiaret), l'autre dans un quartier de Tiaret, Sidi Khaled, selon les services de sécurité.

La tuerie de Ksar Chellala avec 20 morts est le plus important massacre de civils depuis le début de l'année en Algérie.

Près de 90 personnes, dont une vingtaine de militaires du contingent, ont été assassinées dans ces régions de l'ouest depuis début avril, dans des attaques im-

putées à ce groupe, selon un décompte établi d'après des bilans officiels.

Le nouveau chef du GIA, Rachid Abou Tourab, avait affirmé dans un communiqué annonçant sa nomination comme « émir » (chef) qu'il poursuivrait la ligne radicale et violente de son prédécesseur Antar Zouabri et des autres dirigeants du GIA, jusqu'à l'établissement d'un État islamique en Algérie.

« Ni trêve, ni dialogue, ni réconciliation, ni sécurité, mais le sang, le sang, la destruction, la destruction », affirmait ce texte, menaçant tous les Algériens qui ne suivraient pas sa ligne des pires sévices.

GLASSY

TENUE DE CÉRÉMONIE
LOCATION ET VENTE

Le magasin de tuxedo au Canada

Pour votre mariage, graduation ou toute autre occasion de célébrer, visitez votre magasin Classy le plus près.

MONTRÉAL
1227 Carré Phillips
(514) 875-9938
6768 rue St-Hubert
(514) 277-7641
Place Versailles
(514) 355-4520

ST-LÉONARD
6420 rue Jean Talon Est
(514) 255-5323

LAVAL
Carrefour Laval
(450) 681-4339

LASALLE
Place Angrignon
(514) 366-1362

BROSSARD
Mail Champlain
(450) 465-3190

ST-BRUNO
Les Promenades
St-Bruno
(450) 653-4455

POINTE-CLAIRE
Centre Fairview
(514) 694-2644

www.classy.ca
1-888-CLASSY-0

FINISSANTS ÉPARGNEZ 10\$

L'ENTREPÔT
au vent fou
NAUTISME EXTREME
QUALITÉ ET CHOIX SUPÉRIEUR

- Skis nautiques
- Wakeboard
- Wet Suits
- Tubes
- Planches à voile
- Beach Wear
- Kayak

(vente & location)

514-640-3001 3839 St-Jean Baptiste, Montréal
3045071A www.auventfou.com 1-800-336-2126 3045075

CHUM

Est-ce que votre vie sexuelle a changé... depuis que vous êtes ménopausée?

Si vous êtes âgée de 48 ans et plus, ménopausée depuis plus de 3 ans et ne prenez pas d'hormones depuis au moins 6 mois, vous pourriez participer à une étude clinique portant sur le traitement expérimental de la baisse de désir ou d'excitation sexuelle.

Cette étude est supervisée par le Dr François Bissonnette de l'Hôpital St-Luc du CHUM.

Pour plus d'information, communiquez avec Josée Dumulon au 514-890-8000 poste 36377

COLOMBIE

Les deux Canadiens disparus auraient été enlevés

Associated Press

BOGOTA — Selon le commandant en chef de l'armée colombienne, les deux Canadiens et le Français disparus depuis deux semaines auraient été enlevés par des rebelles à la suite de l'atterrissage d'urgence de leur hélicoptère.

Le général Fernando Tapias a soutenu que des sources provenant des services de renseignements et l'interception de communication démontreraient que le FARC, la faction rebelle qui combat le gouvernement colombien, aurait kidnappé les trois occupants de l'appareil.

À bord de l'appareil se retrouvaient le pilote Gilles Prigent, de Montréal, Jay Riddell, un mécanicien de Vancouver, et Pierre Galipon, un Français qui est copropriétaire de Héli America, la compagnie à qui appartient l'hélicoptère. L'appareil, parti de Calgary, devait se rendre au Pérou au moment de sa disparition.

Toutefois, un dirigeant de la compagnie qui a demandé l'anonymat, s'est dit surpris par la déclaration du général colombien. Il a indiqué que l'entreprise n'avait encore reçu aucune demande de rançon d'éventuels ravisseurs.

ENCAN PUBLIC ENCAN PUBLIC ENCAN PUBLIC ENCAN PUBLIC

LIQUIDATION DE STOCK

Nous avons reçu le mandat de vendre une valeur de plus de 200 000 \$ de :

MEUBLES ITALIENS de grande qualité tels que canapés en cuir et ensembles de divans, bergères, mobiliers de salle à manger, encoignures et vitrines, chaises de salle à manger, lits en laiton / étain. Magnifique stock de TAPIS PERSANS noués à la main, comprenant entre autres : Qum, Moud, Meshed, Tabriz, Isfahan, Turkoman, Gashgai, Heriz et plus encore.

Dimanche 5 mai 2002 à 13 h 30 précises
(Inspection à compter de 12 h 30)
Conditions : toute offre raisonnable acceptée. Minimum ou sans réserve. Enlèvement des biens dans les 48 heures. Commission d'achat de 10 %

LES ENCANS **BELEC** Entrepôt 1170, rue Louvain
AUCTIONS INC angle l'Acadie en face du Marché Central
(514) 937-0661 Comptant

ENCAN PUBLIC ENCAN PUBLIC ENCAN PUBLIC ENCAN PUBLIC

11^e édition

Centre de la montagne inc.
Centre d'éducation à l'environnement au mont Royal

Vous êtes invités à venir prendre soin de la montagne.

Nettoyage et plantation d'arbres :
inscription à 8h30 à la maison Smith, parc du Mont-Royal
T-shirt remis à chaque participant!

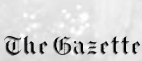
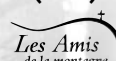
LA CORVÉE DU
MONT ROYAL
Le dimanche 5 mai 2002

C'est aussi la fête du printemps sur la montagne

Animation et activités éducatives :
11h00 à 16h30

POUR INFORMATION :

(514) 843-8240 ou www.lemontroyal.qc.ca



Forum



Le Canadien a sorti les Bruins de Boston des séries éliminatoires que déjà nombreux sont ceux qui caressent l'idée du défilé de la Coupe Stanley, rue Sainte-Catherine, comme, entre autres fois, en 1956 (notre photo). PHOTOTHÈQUE, La Presse

Le virus bleu-blanc-rouge

Le Centre Molson commence à ressembler au Forum, l'aréna hanté

RAYMOND PLANTE

L'auteur est romancier. Il a contribué au livre Une Enfance Bleu-Blanc-Rouge, publié aux éditions Les 400 coups.

LE SPORT étant le royaume du cliché, j'en utiliserai un. Le pire peut-être ! À une époque pas si

lointaine, nous entretenions des complexes parmi lesquels la certitude d'être nés pour un petit pain n'était pas le moindre.

Pour nous consoler, un bon Dieu — s'il y en a un pour les ivrognes, il doit bien en exister un autre pour les mal-aimés — avait inventé le HOCKEY. Par la suite, il nous a laissés croire que nous avions créé ce jeu sacré...

Ainsi, nous naissons avec un tatouage au cerveau : une rondelle noire entre deux bâtons croisés. Ce signe nous rappelle que ce sport coule dans nos veines. Les étrangers ne doivent pas en conclure que nous sommes tous appelés à devenir des joueurs. Cependant, nombre d'entre nous se jugent capables de suivre la « game » et, surtout, d'évaluer la grandeur et la beauté de cette guerre glacée. Revenons à autrefois. S'il y avait un monde où nous recevions plus qu'un petit pain, c'était sur la patinoire du Forum, par le truchement de la radio nasillarde, à la télévision en noir et blanc, puis sur les écrans couleurs. Pendant des décennies, en avril, la fièvre des séries nous reprenait. Au même moment, jusqu'à la noirceur tardive, tous les ti-pits du voisinage occupaient les rues en « snapant » des balles de tennis avec des bâtons amochés par l'hiver.

Ces champions du macadam se prenaient pour des Rocket, des Boum-Boum, des Gros Bill, des Guy-Guy-Guy, des Casseau et j'en passe.

Vites sur nos patins

« Nos Canadiens » d'alors se classaient automatiquement dans les séries, remportaient régulièrement le championnat, gagnaient la Coupe Stanley et paradaient sur la Sainte-Catherine dans des décapotables. C'était un judicieux mélange d'anglophones et de francophones, de vedettes offensives qui semaient la panique dans le clan adverse, de plombiers émérites, tueurs de punitions et, pour prévenir la casse, d'un policier assez habile pour ne pas déparer un trio. Sans oublier un gardien de premier plan.

Comme les Yankees au baseball, le Canadien Hockey Club dépassait la simple appellation d'équipe professionnelle de sport, elle est devenue le symbole du HOCKEY.

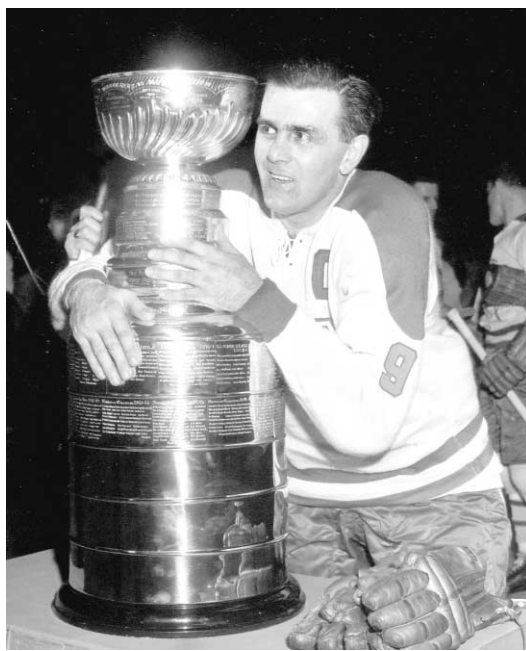
Une preuve : il a été question de changer le chandail du tricolore. Qu'est-ce que le peuple a dit ? Non. On ne mutile pas un étendard.

Autre preuve : les hockeyeurs européens ont débarqué. De quelle équipe avaient-ils entendu parler ? Du Canadien.

Au fil de son histoire, ce club a établi les standards d'excellence. Regardez les grandes éditions du Bleu-blanc-Rouge : deux lignes d'attaque dangereuses, des défenseurs coriaces dont on peut s'avérer un quart-arrière de qualité, une étanchéité défensive qui anéantit les marqueurs adverses et un grand gardien. Cette recette produit des Coupes Stanley et du hockey électrisant, rapide, une combinaison parfaite d'improvisation, de talent et de désir de vaincre.

La grâce des millions US

Depuis quelques années, les règles du jeu ont changé. Le profit à tout prix, puisqu'il faut appeler cette peste par son nom, capable de transformer les poules aux oeufs d'or en poulettes déplumées, a bouleversé les sports, qu'ils soient professionnels, amateurs, olym-



Maurice Richard pose avec la Coupe Stanley, après la victoire du Canadien sur les Maple Leafs de Toronto, en 1960. PHOTOTHÈQUE, La Presse

piques, le hockey comme les autres.

En quelques tristes saisons, le Canadien, comme toutes les équipes du pays où règne Jean Chrétien, est devenu un club à budget limité. Vous connaissez la chanson.

Les épopées tricolores de l'époque des petits pains se sont émietées. Nous, amateurs innés, ressemblions de plus en plus à des croûtons secs sur le bord de la bande. En partisans éclairés, nous avons pris conscience de notre condition. Là où, dans le bon temps, nous étions forts, là où nous pouvions nous permettre de rêver, de nous identifier à du positif, les capitaux US nous ont rabaisé le

caquet. Espérer un championnat devenait une folie. NOS CANADIENS ne nous gâtaient plus. À lire les journaux, nous pouvions croire que cette glorieuse équipe demandait à être consolée. Planait même la menace qu'elle disparaîsse.

Imaginez deux secondes l'enterrement du Canadien de Montréal. Imaginez les fantômes victorieux métamorphosés en spectres de cauchemar. Que deviendrions-nous ?

Pour vaincre ces tourments, pour redonner espoir à ceux qui sont nés sous le signe du hockey, il fallait quelque chose. Le pif d'André Savard, un miracle ou...

La couleur de l'âme humaine

C'est à cela que ressemble le Canadien de ce printemps. Une équipe talentueuse, certes, mais qui, par les méandres d'un scénario inimaginable, montre des dimensions de l'âme humaine appelées courage et solidarité.

Le héros sportif, avec ses salaires astronomiques par rapport au simple travailleur, au chômeur ou au cadre moyen dont le poste est coupé, peut être tenté de naviguer dans une bulle. Les joueurs du Canadien redonnent une dimension humaine au sport. Nous n'attendions que cela. Ce qui ne nous empêche pas d'être friands de beaux jeux, de talent et de grand art. Mais sans âme, ça ne compte pas.

Il y a ici une âme que des millions ne peuvent acheter.

Devons-nous espérer la Coupe ? Dès cette année ? Le sport, plus que tout autre manifestation, se conjugue au présent. Parions pour le plaisir. Et si ça ne se produit pas ? Ce n'est qu'une question de temps. Le Centre Molson moderne commence à ressembler au Forum, l'aréna hanté.

Il me semble aussi que les ti-pits du hockey bottine envahissent les rues. Ce printemps plus que d'habitude.

Le mauvais vent qui souffle...

LUC PICARD

L'auteur est comédien.

AVEZ-VOUS l'impression que le monde bascule ? Sentez-vous le mauvais vent qui souffle ?

Il y a Bush, ce bouffon, qui traite Sharon d'homme de paix alors que presque toute la communauté internationale le considère comme un criminel de guerre sanguinaire ; alors que c'est évident et vérifiable qu'il est un criminel de guerre sanguinaire. Il y a cet éditorialiste du *National Post* (je ne me souviens plus de son nom) qui écrit que la presse européenne cède à la propagande d'Arafat lorsqu'elle parle d'un « massacre » à Jénine (Arafat, c'est bien connu, contrôle les médias depuis son bureau en ruine, entouré de chars israéliens, avec son super cellulaire arabe).

Il y a ces jeunes juifs de Montréal qui occupent pacifiquement les bureaux d'un député libéral pour protester contre l'occupation et la colonisation israélienne et Joseph Gabay, président du Congrès juif du Québec, qui nous annonce qu'il s'agit de « mini-terrorisme » (alors là bravo, c'est de toute beauté, du vrai Ionesco). Il y a Sharon, cette immense

vulgarité, qui refuse toujours la présence d'observateurs internationaux en Palestine et qui fait tout en son pouvoir pour retarder l'enquête internationale à Jénine. Il y a l'armée israélienne qui tire sur des journalistes, qui frappe sauvagement des pacifistes internationaux venus avec des provisions.

Il y a Isabelle Hachey qui est entrée illégalement et courageusement à Jénine pour constater que l'air y était irrespirable tellement ça sent le cadavre (peut-être est-elle payée par Arafat ? Antisémitisme ? Maxi-terroriste ?). Il y a tous ces hommes à cravate, l'eau de Cologne plein le col, qui nous racontent sérieusement qu'il est plus moral de tuer 50 civils quand on a un uniforme d'armée que d'en tuer 10 quand on n'a pas les moyens de s'en payer. Il y a l'Occident surtout, rempli de lui-même, satisfait et grossier.

Il y a des extrémistes palestiniens qui profitent froidement du désespoir de leur peuple pour mener une guerre aveugle et fanatique. Il y a Sharon qui se sert à son tour de ces extrémistes pour justifier sa barbarie, la barbarie de l'occupation et l'innommable obscénité de la colonisation. Il y a la droite chrétienne américaine (terme aussi improbable que droite marxiste) et les « démocrates » qui soutiennent que le président Bush a perdu sa « clarté morale » en exigeant le retrait des troupes israéliennes. Clarté morale : voilà

une expression qui sent la croix gammée. Des hommes sérieux ! Des propos sérieux ! L'humanité n'a pas grandi d'un pouce mon fils. Ça sent les années 30 à pleine gueule !

Il y a, en ce samedi 20 avril, la cerise sur mon sundae. Un éditorial de Mme Lysiane Gagnon qui commence avec une citation de Golda Meir qui laisse entendre que les Palestiniens n'aiment pas leurs enfants comme nous. La preuve : ils les laissent se faire décapiter par l'armée israélienne à des fins propagandistes ! Plutôt que de crier d'horreur à la vue d'une armée puissante qui tire sur des gamins armés de cailloux, Mme Gagnon préfère jeter une partie du blâme sur les parents palestiniens. Voilà qui tient du prodige. Choisir d'écrire cela au bout de trois semaines de massacre en Palestine, cela dépasse l'entendement.

Le cadavre sent-il moins mauvais à Jénine qu'à New York ? Je suis de ceux qui croient que l'humanité se vaut à peu près partout sur la terre. Personne n'a ni le monopole de la vertu ni le monopole du vice. Mais il y a parfois et même souvent, des concentrations temporaires de pouvoir et de puissance qui mènent aux abus les plus révoltants. C'est le cas bien sûr des États-Unis et, par extension, d'Israël. Il va de soi que les deux peuples (israélien-palestinien) ont subi l'horreur et l'injustice en Terre sainte. Il va tout aussi de

soi que la plus grande injustice et de très loin, ce sont les Palestiniens qui la subissent ; pas seulement à l'heure des massacres, mais dans leur vie quotidienne et ce, depuis des décennies. Il faut être d'une mauvaise foi éhontée pour ne pas le reconnaître.

La preuve, si les Palestiniens disposaient d'une armée « légitime » pour résister à l'occupation et à la colonisation, beaucoup d'observateurs se retrouveraient, du jour au lendemain, complètement à court d'arguments. Israël doit reconnaître le peuple palestinien, se retirer des territoires et démanteler ses colonies.

Une réalité complexe

VOUS DÉFORMEZ complètement ma pensée. Mon article portait non pas sur les sentiments personnels des parents palestiniens, mais sur l'exploitation politique des enfants que l'on encourage à affronter des tanks à mains nues ; mon article portait surtout sur l'infrastructure terroriste qui encadre, organise et finance les attentats suicide, de même que sur les institutions (mosquées, écoles, médias) qui, en conditionnant les mentalités, incitent des jeunes à peine sortis de l'adolescence à se transformer en bombes humaines. Cette forme assez inédite de terrorisme est une facette importante d'une réalité complexe que vous avez manifestement du mal à analyser.

Lysiane Gagnon

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

L'équité minimum



ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Le gouvernement du Québec a annoncé mercredi une hausse du salaire minimum, qui passera d'ici 10 mois de 7 \$ à 7,30 \$ l'heure. Les milieux d'affaires ont grogné, certains annonçant la catastrophe, les faillites, les pertes d'emploi. Cette réaction est injustifiée et injuste.

Un peu plus de 200 000 Québécois travaillent au salaire minimum. Le salaire de plusieurs dizaines de milliers d'autres est fixé à partir de ce plancher. À 7 \$ l'heure, on fait moins de 15 000 \$ par année. C'est-à-dire qu'on tire le diable par la queue.

Certes, 40 % des travailleurs au salaire minimum ont moins de 20 ans. Mais plusieurs de ces jeunes viennent déjà de milieux pauvres. Et il y a les adultes, les femmes en particulier, qui en arrachent. À ces gens-là, qui se démènent dans les commerces et les « shops », on doit un minimum de solidarité.

L'ajustement du salaire minimum est un exercice délicat. Des nombreuses études faites sur la question, il ressort que lorsque la rémunération minimale dépasse un certain seuil, elle commence à nuire à l'emploi. Les petits salariés qui travaillent gagnent un peu plus, mais ils sont moins nombreux à travailler... En fixant le niveau du salaire minimum, l'État doit donc tenir compte de l'effet d'une telle mesure sur la rentabilité et sur la compétitivité des PME.

L'économiste Pierre Fortin, de l'UQAM, dont les travaux ont inspiré la décision du gouvernement, a estimé que le salaire mini-

mum risque d'avoir un impact négatif sur l'emploi lorsqu'il dépasse 50 % du salaire industriel moyen. Il identifie une « zone de danger croissant », entre 45 % et 50 %.

Au Québec, le salaire minimum n'a été augmenté qu'une fois depuis trois ans et demi, d'un maigre 10 cents. Cette stagnation l'a fait glisser de 47 % à 44 % du salaire industriel moyen. Pendant cette période, le pouvoir d'achat des petits salariés concernés a chuté de 4 %. Un ajustement s'imposait.

Les milieux patronaux en conviennent, mais trouvent excessive la hausse de 30 cents (+4,3 %). Ils ont tort : il n'y a rien d'excessif à permettre aux gagne-petit de récupérer leur faible pouvoir d'achat.

Par mesure de prudence, et pour permettre aux entreprises de s'ajuster (i.e. de faire passer cette hausse dans leurs prix), le gouvernement a étalé l'augmentation sur une longue période (20 cents en octobre, 10 cents en février 2003). En février prochain, le salaire minimum se situera à 45 % du salaire industriel moyen, ce qui est parfaitement raisonnable.

Bien sûr, il y a l'Ontario. Mais, en cette matière, nos voisins ne peuvent nous servir ni de repères ni de modèles. D'abord, beaucoup d'entreprises qui paient leurs employés au salaire minimum ne sont pas en concurrence avec des PME d'autres provinces ; l'argument de compétitivité ne joue pas dans leur cas. Ensuite, le salaire minimum est gelé en Ontario depuis sept ans, à 6,85 \$. Socialement et moralement, une telle politique est inacceptable.

Le gouvernement du Québec doit certainement agir davantage pour simplifier la vie des PME. Mais cela ne doit pas se faire au prix d'un minimum d'équité sociale.

Un «caucus de bourreaux»



MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

La Commission des droits de l'homme de l'ONU agonise. Elle est définitivement devenue un «caucus de bourreaux», dit l'organisme indépendant Human Rights Watch, après avoir observé depuis des années le lent naufrage de cette assemblée. Aujourd'hui, une poignée d'États notoirement délinquants en matière de droits de l'homme y sont parvenus à s'arroger le pouvoir de faire la leçon au monde entier précisément en ce domaine !

Il y a quelques jours, encore, le Zimbabwe s'est vu offrir — sans doute en reconnaissance des élections tenues dans le sang et la fraude, en mars, par Robert Mugabe... — un des 53 sièges de la Commission. Il y joignait d'aussi imprenables bastions de la démocratie et des droits que le Nigeria, connu pour ses procès en adultère menant les femmes à la lapidation. Le Soudan, haut lieu de l'escla-

vage. La Russie, qui torture en Tchétchénie. L'Arabie Saoudite, qui subventionne le terrorisme, opprime les femmes, punit des actes criminels par l'amputation.

Le fait est que les démocraties sont en minorité à la Commission, ce qui ne manque pas de sel.

Aujourd'hui, Human Rights Watch demande aux États-Unis — qui d'autre ? — d'essayer de rétablir un semblant de raison en ce lieu. Ces mêmes États-Unis qui, il y a un an, étaient mis à la porte de l'organisme par les intégrés justiciers que nous venons de voir.

Bien sûr, plus personne n'entretenait d'illusions sur la Commission depuis l'épisode de Durban, en septembre, où, sous l'égide de celle-ci, était tenue une conférence contre le racisme et l'esclavage. Les manifestations contemporaines du racisme et de l'esclavage y avaient été totalement ignorées, occupé que l'on était à accabler les États-Unis et Israël, seuls responsables des maux affligeant l'humanité depuis la nuit des temps.

Or, on se rend compte aujourd'hui que toute cette folie n'est pas bénigne : elle salit l'Organisation des Nations unies dans son ensemble.

Il serait juste et raisonnable que la mascarade s'arrête ici.

Quand tout a commencé...

Mercredi, la NASA a dévoilé à la presse quatre photos géantes produites par le télescope spatial *Hubble*, à l'aide de la nouvelle caméra dont l'ont équipé des astronautes en mars dernier. Des images d'une beauté féérique.

Et, parmi les milliards d'étoiles, l'astronome Holland Ford a attiré l'attention des journalistes sur un point rouge. Une galaxie inconnue. « On aperçoit cette galaxie telle qu'elle était lorsque l'univers avait moins d'un dixième de son âge actuel », a expliqué M. Ford. Autrefois dit, cette lumière est vieille de dix milliards d'années !

L'émotion des chercheurs était palpable. Grâce aux nouvelles capacités de *Hubble*, puis du NGST (le Next Generation Space Telescope) qui le remplacera vers 2010, l'Homme s'approche du moment où il pourra apercevoir les premières galaxies en formation. Une fenêtre sur l'univers tel qu'il était à peine quelques centaines de millions d'années après le Big Bang.

Les journalistes spécialisés présents au siège social de la NASA, eux, ne semblaient pas émus du tout. Ils étaient beaucoup plus

préoccupés par les questions de quincaillerie : le système de refroidissement du télescope fonctionnait-il comme prévu ? Sans doute sont-ils devenus blasés à force d'entendre la NASA annoncer des premières historiques... qui ne se matérialisent pas toujours. Sans doute sont-ils sceptiques aussi, quand on sait que la NASA, en plus d'être une formidable organisation scientifique, est une immense machine bureaucratique et politique, qui a fait d'énormes erreurs, et qui gère un budget galactique de 14 milliards. *Hubble* lui-même a coûté plusieurs milliards, et a souffert durant ses premières années d'un épouvantable vice de construction. De la folie !

Grâce à cette folie, nous voici à quelques pas de l'origine de l'univers. Les astronomes pourront comprendre encore mieux comment Tout a commencé.

À la vue de ces images grandioses, une question ancienne vient nous hanter. Une question dont aucun télescope, si puissant soit-il, ne pourra fournir la réponse. Pourquoi ?

André Pratte

LE PATRONAT SE PRONONCE SUR L'AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM

PRISE 2



serge.chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

La vie : privée ou semi-privée ?

EST-CE QUE l'on serait offusqué d'être photographié avec notre tendre épouse au restaurant ou encore en passant la tondeuse à gazon le samedi matin sur son terrain ou encore que notre voisin nous montre une photo qu'il a prise de nous en vacances en Floride, même à notre insu ? Évidemment non ! Le débat prend une tout autre allure si on nous prenait en photo avec notre maîtresse au même resto, en faisant une transaction de drogue avec un junkie du coin, aux danses, en jouant au golf un vendredi après-midi alors que l'on s'est rapporté malade au bureau... En ce qui me concerne, les gens qui combattent le plus pour la préservation de LEUR vie privée sont des gens qui ont simplement des choses immorales ou surtout illégales à se reprocher. Les gens honnêtes ont une vie semi-privée... vous voyez ce que je veux dire.

ROBERT VALLÉE
Brossard

Monstre d'État

ON EST en droit de se poser des questions à propos des agissements d'Hydro-Québec. La multinationale a pour la deuxième année consécutive enregistré des profits records (de l'ordre de 1,1 milliard pour l'année 2001), mais prend tout de même la décision de s'enrichir un peu plus sur le dos du secteur public et des petites entreprises ! Ce même Hydro s'apprête à hausser les tarifs résidentiels de façon significative, soit 6 %. Pourtant, à coup de dépliants, on demande aux usagers de limiter leur consommation. Et ce, pour pouvoir alimenter à taux préférentiels d'énormes alumineries. À quelle sorte de société d'État avide et perfide avons-nous affaire ? Pomper le fric des écoles, des hôpitaux et des citoyens pour pouvoir courtiser les grosses compagnies, ce n'était sûrement pas dans le dessein de M. Lévesque lorsqu'il décida de mettre les ressources hydro-électriques du Québec au service des citoyens.

J. DAVID
Montréal

Le National d'impro perd un joueur

Au public du National d'improvisation Juste pour rire,

EN TANT que joueur d'improvisation, j'ai eu le grand bonheur de participer à toutes les éditions du National d'improvisation Juste pour rire. Au fil des matchs, j'ai senti le soutien et l'appréciation d'un public aussi connaisseur que fidèle.

C'est par respect pour ce public que je veux, en cette page, expliquer pourquoi je ne participerai pas à l'édition 2002 du National.

L'événement est produit par monsieur Gilbert Rozon et sa compagnie de production Juste pour rire. C'est ce même monsieur Rozon qui annonçait récemment l'embauche de madame Micheline Charest à titre de responsable du volet international chez Juste pour rire. Madame Charest fut au coeur de ce que les médias ont appelé « l'affaire Cinar », ayant été l'une des principales dirigeantes de cette société accusée d'avoir utilisé des prête-noms afin de détourner d'un auteur ses droits et bénéficier ainsi indûment d'avantages fiscaux importants.

Étant moi-même auteur, je ressens un profond malaise à défendre les couleurs de Juste pour rire, en sachant que madame Charest fait désormais partie de cette équipe. Malgré les excellents rap-

Ma honte a une ville !

QUI N'A PAS lu ou entendu le slogan : Ma fierté a une ville ? Le mien c'est : Ma honte a une ville ! Ma ville, c'est Longueuil. Une semaine après l'autre, on nous en sort de différentes couleurs ; le sort minable réservé aux quelques membres de l'opposition, la nomination d'un « drôle » comme directeur des communications, l'octroi de contrats qui sentent la magouille à plein nez et c'est pas fini, car ça ne nous regarde pas ! Une chance qu'il nous reste *La Presse*. Notre hebdomadaire local *Le Courrier du Sud* ? Bah ! Le nouveau directeur des communications à 90 000 \$ par année en sort ! Pour parodier un ancien député fédéral (vous vous souvenez de cette belle époque, monsieur Olivier) : Longueuillois, « préparez-vous à marcher dans la rue ! »

JACQUES LALIBERTÉ
arrondissement Vieux-Longueuil

Jamais sans la dernière !

PROBABLEMENT pas la seule et encore moins la dernière à réagir à la décision de la direction de Radio-Canada de retirer l'émission *Jamais sans mon livre* des ondes télévisuelles. Comment se fait-il qu'une émission aussi pleine d'intérêt, à la formule intelligente et au regard acéré sur un monde... Comment se fait-il que ce soit la dernière des dernières dimanche prochain ? OK, OK, tous les goûts doivent être dans la nature, mais n'est-ce pas dans la nature de l'Homme d'être différent à tous points de vue ? Cela m'a pris du temps à laisser faire et lâcher prise devant des émissions qui ne m'apportaient guère grand-chose comme *La Fureur*, prétextant la « Cérébro-diversité » de notre télévision d'État. Acceptant presque le verdict de cote de popularité. Mais là vraiment, nous les « intellos », on n'est pas si exigeants ! Juste une petite émission, s'il vous plaît, laissez-nous-la.

VALÉRIE MARISSAL

cyberpresse.ca D'autres lettres dans notre forum interactif :
www.cyberpresse.ca/lettres



Martine Francke et Claude Legault lors d'un match du National d'Impro.

ports que j'entretiens avec l'équipe du National, je me vois dans l'obligation de me retirer de cet événement.

C'est avec beaucoup de regret et une immense peine que je me retire de cette édition du National d'improvisation car j'adore cette forme de jeu et ma participation

au National m'a toujours procuré un réel plaisir.

Je remercie le public qui m'a toujours soutenu et lui donne rendez-vous sous des cieux plus cléments...

CLAUDE LEGAULT
auteur et comédien, Montréal

Forum

La liberté d'expression est essentielle à la démocratie

Nous publions l'interview qui suit à l'occasion de la journée mondiale sur la liberté, ce vendredi 3 mai. L'interview du président de la République tchèque, Vaclav Havel, a été réalisée récemment par des représentants de l'Association mondiale des journaux et du Forum mondial des rédacteurs en chefs.

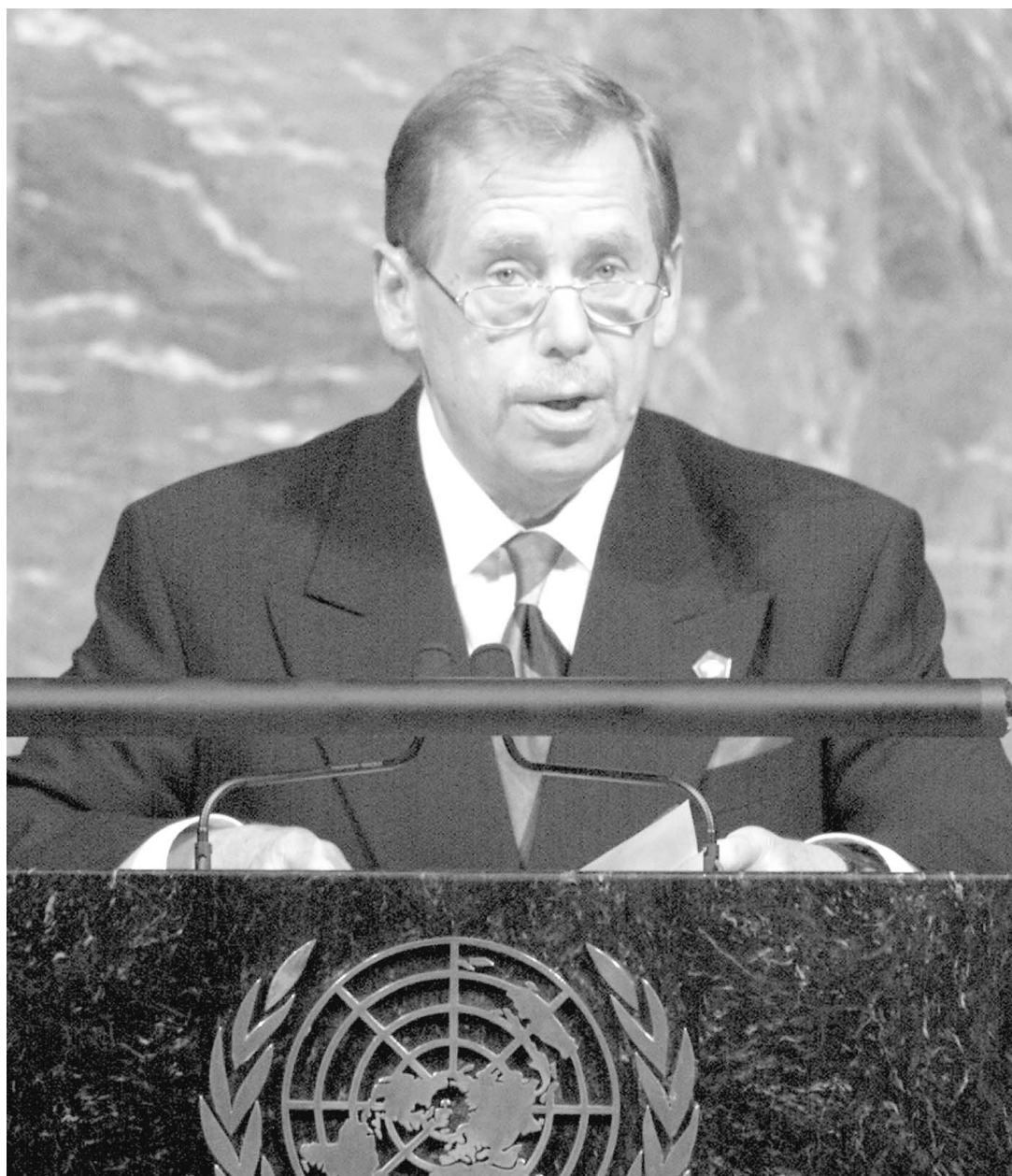
Q Président Havel, vous avez défendu la liberté d'expression et vous en avez payé le prix en passant près de cinq ans en prison. Quel est le secret du courage qui vous a permis de résister ?

R **VACLAV HAVEL** : D'après mon expérience personnelle, je dirais que ce courage n'est pas le résultat d'un moment spécifique dans la vie d'un être humain, durant lequel il décide de faire preuve de bravoure ou de rester à jamais un lâche. Il s'agit plutôt d'une évolution, un individu faisant d'abord une action qu'il estime nécessaire, puis une autre, et engageant ainsi — pas à pas — un processus basé naturellement en partie sur ses propres décisions, mais aussi sur les circonstances. Naturellement, le caractère de cette personne joue un rôle, mais bien souvent l'influence décisive vient de l'extérieur. Beaucoup de gens ont été les premiers surpris par leur propre courage.

Il n'y a pas si longtemps, je remettais ici même dans le Château de Prague d'importantes distinctions à deux journalistes tchèques, Mme Petra Prochazkova et M. Jaromir Stetina, qui ont travaillé en Tchéchénie et en Afghanistan. Quand je pense à eux, je crois que là encore, ce ne sont pas eux qui ont décidé au début de leur carrière de devenir des héros. Ce sont plutôt les circonstances qui les ont amenés, animés par leur curiosité journalistique et leur conscience professionnelle, à aller de l'avant petit à petit, jusqu'à ce qu'ils soient confrontés à des situations extrêmes et courent un réel danger. Dans ces circonstances, il leur a fallu montrer qu'ils étaient prêts à affronter les difficultés, à prendre des risques, à renoncer à certaines choses, et à résister à la pression.

À un moment donné, je pense qu'ils sont même presque devenus attirés par le fait de travailler dans des régions dangereuses ; et aujourd'hui, alors qu'ils vivent ici, dans l'environnement paisible de Prague, je sais qu'ils bouillonnent d'impatience et rêvent de repartir.

Q **APRÈS LE COMMUNISME. L'éclatement du bloc soviétique date maintenant de plus de 10 ans. Comment jugez-vous l'évolution de la liberté d'expression dans la région depuis ces dix ans ?**



Le président de la République tchèque, Vaclav Havel.

R Fondamentalement, je pense que l'on peut observer dans presque tous les pays d'Europe Centrale et de l'Est, y compris les Balkans, une avancée irréversible de la démocratie et de la liberté d'expression. Toutefois, durant les douze années écoulées depuis la chute du communisme, nous avons connu une foule de choses nouvelles auxquelles personne ne s'attendait.

Dans certains pays, l'évolution a été plus rapide que prévue, dans d'autres, ce processus a été sinueux, empruntant de nombreux détours et réservant des surprises. En outre, le changement de génération joue un rôle, car la plupart des journalistes qui écrivent aujourd'hui dans les journaux n'avaient que dix ou quinze ans quand le processus de démocratisation a été engagé. Ils ont donc grandi et étudié dans un environnement beaucoup plus attaché aux valeurs démocratiques que les générations précédentes.

Il y a également un autre facteur important dans le développement de la liberté d'expression dans cette partie du monde : le processus de mondialisation. L'accès à l'infor-

mation, à partir du monde entier pratiquement, rend de plus en plus difficile le maintien de sociétés fermées et le contrôle strict des médias.

Q **LE TERRORISME. Quels sont, selon vous, les défis liés à ce processus ?**

R Il y a naturellement encore beaucoup de chemin à parcourir dans certains pays de la région, et j'espère que la communauté internationale soutiendra ce processus pour lui permettre de progresser. Il y a toutefois un autre aspect que je souhaite souligner. J'ai le sentiment que, dans certains pays, il existe une menace, et peut-être s'agira-t-il d'ici 50 ans de la plus grande menace posée à la liberté d'expression.

Dans un contexte où il n'y aura plus d'opposition politique directe ni de censure, il pourrait y avoir des problèmes beaucoup plus complexes, notamment au niveau économique, pouvant affecter la liberté d'expression. L'Italie pourrait illustrer une forme naissante de ce problème.

Dans une telle situation, les organisations

benévoles, non gouvernementales et de défense des droits de l'homme doivent jouer un rôle important, car ces communautés, par définition, sont les mieux placées pour lutter contre la manipulation et la censure, sous ses aspects économiques également.

Un autre problème est directement lié aux défis que représentent pour la démocratie les organisations terroristes — et aux réponses apportées par le monde démocratique.

C'est assurément un problème difficile. En fait, je suis personnellement en mesure d'observer des deux côtés ce conflit potentiel entre la liberté et la sécurité.

J'étais jadis un critique indépendant des hommes politiques, jugeant cette question de l'extérieur, avant de devenir moi-même un dirigeant. Aussi, dans une certaine mesure, je comprends effectivement que des responsables politiques puissent s'inquiéter du fait que la presse arrive à tout savoir : certaines choses sont publiées dans les journaux avant même que les hommes politiques en décident.

Et dans certaines circonstances, il est vrai qu'il peut être nécessaire à un dirigeant politique de confier quelque chose à quelqu'un en privé avant de partager cette information avec la presse.

Mais cela ne peut pas et ne devrait pas être différent. Je pense que la liberté devrait toujours avoir la priorité. Pour les médias, la question de la sécurité est liée à la notion de responsabilité et de déontologie. Nous devons exiger ces deux choses des médias.

Q **INGÉRENCES DANS LES MÉDIAS. Les gouvernements d'Europe centrale et de l'Est, de République tchèque également, ont été critiqués ces derniers mois pour leurs ingérences dans les médias, pour avoir essayé de les contrôler. Que pensez-vous de ces cas ?**

R J'ai toujours apprécié que mon propre pays fasse l'objet de critiques justifiées. Je disais la même chose sous le communisme et effectivement des critiques ouvertes et intelligentes ont contribué à souligner en partie les choses qui n'allaient pas dans ce pays, et à l'époque, Radio Free Europe, basée à Munich, était ma principale source d'informations. Aussi, aujourd'hui, quand on exprime ce genre de critiques, je suis la dernière personne à en être choquée.

Toutefois, il est important d'examiner cette question d'un point de vue historique. Dans les pays post-communistes, la situation est très compliquée, ces pays ont connu et connaissent toujours d'énormes bouleversements. En Occident, vous n'avez jamais subi des changements aussi profonds en matière de propriété et de privatisation.

Ce processus de transformation a donné naissance à mille et une tentations, y compris des tentatives soudaines de lier le pouvoir politique au pouvoir économique. Ce processus nécessite un contrôle permanent de la presse et de la société civile, et des critiques parfaitement documentées et fondées ne sont pas seulement bienvenues, mais essentielles à la poursuite du processus démocratique.

Permettez-moi de citer un juge américain qui a dit une fois que les horreurs dont nous inonde la presse tabloïd sont un bien faible prix à payer pour ce don estimable que constitue la liberté.

Les prisons syriennes: l'enfer sur terre

Nizar Nayouf, un ancien journaliste syrien, a été condamné à 10 ans de prison en 1992 pour diffusion de « fausses » informations. Il était directeur de la rédaction du *Sawt al-Democratiyya* (*La Voix de la Démocratie*) et secrétaire général du Comité de défense des libertés démocratiques en Syrie. Il a été libéré de prison le 6 mai 2001 mais des charges pèsent toujours sur lui. Nizar Nayouf est le Lauréat de la Plume d'Or 2000 de la Liberté, le prix annuel de la liberté de la presse de l'Association mondiale des Journaux (AMJ).

Q **Quelles étaient les conditions générales de votre détention ?**

R **NIZAR NAYOUF** : Mes collègues et moi-même avons été arrêtés en 1991, et j'ai été condamné à 10 ans de travaux forcés le 17 mars 1992. En tant que fondateur et président de l'organisation (Le Comité de défense des libertés démocratiques en Syrie) et rédacteur en chef du *Sawt al-Democratiyya*, j'ai écopé de la peine la plus dure.

J'ai passé la plupart de mes années de détention en quartier d'isolement. Durant les deux premiers mois de mon arrestation, j'ai été soumis à des séances de torture quotidiennes qui m'ont laissé partiellement paralysé.

Bien que placé en quartier d'isolement, j'ai pu établir des liens « d'amitié » avec d'autres prisonniers et certains de mes geôliers. En revanche, beaucoup d'autres choses essentielles étaient impossibles à obtenir sans verser de pots-de-vin. C'est ainsi que beaucoup d'informations et de lettres ont pu me parvenir. J'ai également fait sortir clandestinement des centaines de pages que j'ai écrites en prison.

Q **Dans quelle mesure l'écriture vous a-t-elle permis de garder espoir ?**

R Je pense que la longévité d'un prison-

nier placé en quartier d'isolement pendant des années dépend de sa force psychologique, de ses convictions politiques et de son milieu culturel, mais avant tout de la solidité du lien qui le lie à la cause qu'il défend. L'écriture a toujours été ma principale raison de vivre. Paradoxalement, ces longues années d'arrestation ont été pour moi un « âge d'or » dans la mesure où j'ai pu réviser mes idées sur beaucoup de choses (la politique, les droits de l'homme, etc...). Pour moi, l'écriture a surtout été un moyen de lutter contre la mort. Quand j'étais en prison et que j'ai appris que j'avais le cancer, la seule chose qui me faisait peur était l'idée de mourir avant d'avoir pu témoigner de ce que j'avais vu.

Q **On vous a demandé à plusieurs reprises de signer un document disant que vous vous engagez à renoncer à toute critique vis-à-vis des autorités syriennes en échange de votre libération, et vous avez systématiquement refusé de le faire. Avez-vous été tenté de céder ?**

R En fait, j'avais décidé de me consacrer à la cause de la démocratie cinq ans environ avant mon arrestation, mais la prison et les épreuves éprouvantes que j'ai traversées m'ont conforté dans cette décision.

J'ai été tenté une seule fois de renoncer,



Nizar Nayouf

lorsque le médecin m'a dit que je n'avais plus que quelques mois à vivre. J'ai eu alors une seule obsession : revoir ma fille Sara avant de mourir. Mais j'ai rapidement repris le contrôle de mes émotions et j'ai tenu le coup.

Q **Votre résistance est-elle une attitude guidée par une sorte d'« instinct » qu'il est difficile de verbaliser ?**

R Au cours de la première année, il était encore possible pour moi de faire certains « compromis » avec le régime. Mais après avoir vu les crimes barbares commis dans cette prison, je n'avais pas d'autre choix que de suivre ma vocation et de défendre les droits de l'homme. Il n'est pas question d'instinct ou d'inconscience dans ce cas-là, même si le désir le plus fort d'un prisonnier,

surtout lorsqu'il est torturé, est d'atteindre un état d'inconscience.

Q **Plusieurs organisations, comme l'AMJ, se sont battues pour vous faire sortir de prison. En étiez-vous conscient ?**

R Oui, tout à fait. Un grand nombre de lettres me parvenaient clandestinement avec toutes les dernières informations publiées sur mon cas, et sur tout ce qui touchait à la Syrie en général. Le fait de savoir que des gens vous soutiennent lorsque vous êtes isolé dans une cellule est important. Le fait aussi que mon cas soit reconnu au plan international m'a donné un certain sentiment « d'immunité » face à des mesures de répression qu'auraient pu prendre les autorités à mon égard.

Q **Vous êtes sorti de prison, mais votre famille est toujours dans une situation très difficile en Syrie. D'un autre côté, les autorités syriennes ont libéré des dizaines de prisonniers en novembre dernier. Selon vous, ces libérations, y compris la vôtre, sont-elles le signe d'un premier pas vers une plus grande liberté ?**

R La dictature syrienne n'ayant pas réussi à me dissuader de me rebeller, que ce soit avant ou après ma libération, elle a décidé de harceler ma famille pour que ce soit ma première source de préoccupation, mais je continuerai la lutte quoiqu'il m'arrive. J'envisage de créer une organisation pana-rabe de défense de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.

La vague de libérations à laquelle vous faites allusion avait pour but de bluffer l'opinion publique internationale. Mais toutes les associations civiles qui sont nées après l'accession d'al-Assad au pouvoir ont été interdites sans mentionner le fait que la plupart de leurs dirigeants ont été arrêtés l'été dernier. En outre, le nouveau président a décrété une nouvelle loi sur la presse en septembre dernier que même un régime fasciste ne songerait pas à appliquer.

| PHILANTHROPIE |

André Chagnon expose ses visées

SILVIA GALIPEAU

LA FONDATION Lucie et André Chagnon, la plus grosse fondation privée au pays, aura eu des débuts pour le moins difficiles. Après avoir fait bien jaser le monde des affaires, André Chagnon est finalement sorti de son mutisme hier pour exposer publiquement ses plans. Pourquoi une fondation ? Pour réaliser un « projet de société », rien de moins.

En entrevue à *La Presse*, l'ex-grand patron de Vidéotron a mis de l'avant son côté philanthrope. On se souvient qu'à la vente de son câblodistributeur en 2000, la famille Chagnon versait dans la fondation l'équivalent de 1,4 milliard de dollars d'actions. « Nous voulions faire une différence, mais nous ne voulions pas distribuer des chèques. Où faire une différence ? (...) Deux volets nous préoccupaient : la prévention de la pauvreté, et la prévention de la maladie. »

Il y a quelques mois, ce geste a fait lever bien des sourcils, certains jugeant que la générosité de la famille Chagnon coûtait cher aux contribuables. André Chagnon fait

pression auprès d'Ottawa pour que le fisc soit moins gourmand avec les dons en actions faits aux fondations privées, comme c'est déjà le cas pour les dons en actions faits aux autres types d'organismes de bienfaisance (fondations publiques, par exemple). À cette heure, il ne sait toujours pas si sa proposition a été acceptée. « Nous n'avons pas encore reçu de confirmation. »

Quoi qu'il en soit, il aurait pu choisir d'investir sa petite fortune dans « 25 châteaux », souligne-t-il. « Mais le gouvernement a mis en place des règles pour nous dire : nous préférons que vous ayez un rôle à jouer dans la société. »

Son objectif ? Faire passer de 25 à 10 % le nombre d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté, et ce d'ici 20 ans ; réduire de 40 à 20 % la proportion de la population à risque de souffrir un jour du cancer, toujours en 20 ans ; et, finalement, réduire de moitié le nombre de gens souffrant de surpoids.

Comment faire ? Après avoir analysé les modes de fonctionnement d'autres fondations du genre, André Chagnon en est arrivé à la conclusion suivante : « Il faut avoir le courage d'accepter que les gens

veulent des perruches et non de la dinde. » En d'autres termes : « On ne peut pas imposer de projet. Il faut que les projets viennent de la communauté. »

C'est donc la voie que la Fondation a choisie. À ce jour, quelques projets ont été mis sur pied. Dans le volet « pauvreté », il cite : un programme d'activité sportive parascolaire pour lutter contre le décrochage ; des activités communautaires dans le sud-ouest de Montréal ; un projet de pédiatrie sociale dans l'est de la métropole ; des programmes de formation et de réinsertion sociale.

Pour le volet « maladie », la Fondation a déjà investi dans un portail Internet de médecine alternative (Réseau Proteus), dans le Centre de prévention de l'obésité, ainsi que dans la chaire sur les médecines alternatives et complémentaires, tous deux affiliés à l'Université Laval.

Pourquoi avoir attendu si longtemps avant d'exposer tous ses projets ? Tout simplement parce qu'ils n'étaient pas encore définis. « Je n'aurais pas pu vous dire il y a six mois ce que je vous dis aujourd'hui. »



André Chagnon

Photo RÉMI LEMÉE, La Presse